

États financiers consolidés

Ville d'Ottawa

31 décembre 2023

RAPPORT DE LA DIRECTION

La responsabilité de l'intégrité, de la pertinence et de la comparabilité des données présentées dans les états financiers consolidés ci-joints incombe à la direction de la Ville d'Ottawa (la « Ville »).

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. Les états financiers consolidés comprennent nécessairement certains montants fondés sur les estimations les plus probables et les jugements de la direction. Les données financières présentées ailleurs dans le présent rapport sont conformes à celles figurant dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la direction procède à des contrôles de la comptabilité, du budget et à d'autres contrôles afin de fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont bien comptabilisés et protégés et que la documentation financière est fiable aux fins de la préparation des états financiers consolidés.

Le Bureau du vérificateur général relève directement du Conseil municipal (le « Conseil ») et, sur une base permanente, il accomplit son programme de vérification afin de s'assurer que les contrôles internes et leur application sont examinés et que l'information financière est mise à l'essai et vérifiée de façon indépendante.

Le Conseil exerce ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière par l'intermédiaire de son Comité d'audit et du Comité des finances et des services organisationnels.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, a été nommée par le Conseil pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la Ville. Son rapport suit la présente.



Wendy Stephanson
Directrice municipale
Ottawa, Canada



Cyril Rogers
Chef des finances intérimaire
Ottawa, Canada



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

1800-150, rue Elgin

Ottawa (ON) K2P 2P8

Canada

Téléphone 613 212 5764

Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au maire et aux membres du Conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville d'Ottawa (la « Ville ») qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023;
- l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes afférentes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidé de la Ville au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de son exploitation consolidé, de la variation de la dette nette consolidé, des gains et pertes de réévaluation consolidés, et de ses flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.



Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Adoption prospective de certaines méthodes comptables

Nous attirons l'attention sur la note 26 des états financiers qui indique que la Ville a adopté certaines normes comptables pour le secteur public de façon prospective.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations — Informations comparatives

Nous attirons l'attention sur la note 25 des états financiers qui explique que certaines informations comparatives présentées pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été retraitées.

La note 25 explique la raison du retraitement et des correctifs, ainsi que les ajustements qui ont été effectués pour retraiter certaines informations comparatives.

Notre opinion demeure inchangée à cet égard.

Autre point — Informations comparatives

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022, à l'exclusion des rajustements qui ont été appliqués pour retraiter et corriger certaines informations comparatives, ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée à leur égard le 15 juin 2023.

Dans le cadre de notre audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, nous avons également audité les ajustements qui ont été effectués aux fins du retraitement et de la correction de certaines informations comparatives de l'exercice clos le 31 décembre 2022. À notre avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués.

Sauf en ce qui concerne les rajustements appliqués pour retraiter certaines informations comparatives, nous n'avons pas été engagés pour auditer, examiner ou appliquer des procédures aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2022. Par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion ni aucune autre forme d'assurance sur ces états financiers pris dans leur ensemble.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

des informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations, autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états, figurant dans un document probablement intitulé « Rapport annuel », à la date du présent rapport de l'auditeur.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Ville du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit;

KPMG A.N.L. / S.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 26 juin 2024

VILLE D'OTTAWA

État consolidé de la situation financière

Au 31 décembre 2023, avec informations comparatives au 31 décembre 2022
(en milliers de dollars)

Actifs financiers	2023	2022
		(Retraité - note 25)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 300 718\$	782 034\$
Débiteurs (note 3)	607 445	1 176 999
Placements (note 4)	1 724 076	1 796 577
Placement dans une entreprise publique (note 5)	529 669	526 944
Prêts (note 6)	204 630	212 012
Total des actifs financiers	4 366 538	4 494 566
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	1 637 887	1 662 160
Produits reportés (note 8)	1 405 018	1 267 679
Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (note 9)	772 958	732 484
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 10)	76 199	74 559
Sites contaminés (note 11)	19 143	21 331
Dette à long terme nette (note 12)	3 305 549	3 211 582
Emprunts hypothécaires à payer (note 13)	391 230	313 877
Autres passifs (note 14)	60 092	58 902
Obligations locatives (note 15)	65 430	72 407
Total des passifs	7 733 506	7 414 981
Dette nette	(3 366 968)	(2 920 415)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 16)	22 250 618	20 918 781
Stocks	67 905	57 664
Charges payées d'avance	48 623	40 465
Total des actifs non financiers	22 367 146	21 016 910
Excédent accumulé (note 17)	19 000 178\$	18 096 495\$
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent accumulé – exploitation	18 961 351\$	18 096 495\$
Cumul des gains de réévaluation	38 827	0
	19 000 178\$	18 096 495\$

Éventualités, engagements et droits contractuels (note 18)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLE D'OTTAWA

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars)

	2023 Budget <i>(note 23)</i>	2023 Réel	2022 Réel
Produits			
			(Retraité - note 25)
Taxes disponibles pour les besoins de la municipalité <i>(note 19)</i>	2 230 703\$	2 282 933\$	2 137 217\$
Paiements de transfert	1 548 222	1 308 108	1 546 685
Redevances et frais d'utilisation	980 069	959 863	873 192
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	441 038	488 087	469 303
Redevances d'aménagement	190 694	170 256	168 419
Revenus de placement	61 283	95 691	73 143
Amendes et pénalités	59 038	55 048	46 791
Autres produits	40 429	56 603	84 875
Quote-part des bénéficiaires de l'entreprise publique <i>(note 5)</i>	34 300	24 104	39 674
Total des produits	5 585 776	5 440 693	5 439 299
Charges			
Affaires gouvernementales	114 877	115 682	122 496
Protection de la personne et de la propriété	687 250	758 321	709 384
Routes, circulation et stationnement	464 888	493 362	445 868
Transports en commun	793 699	781 055	765 405
Services environnementaux	500 852	517 004	485 899
Services de santé	260 398	258 974	283 289
Services sociaux et familiaux	782 176	724 130	608 750
Logements sociaux	359 543	435 553	457 784
Services récréatifs et culturels	399 722	404 117	373 097
Planification et développement	94 839	87 639	95 240
Total des charges <i>(note 20)</i>	4 458 244	4 575 837	4 347 212
Excédent annuel	1 127 532	864 856	1 092 087
Excédent accumulé – exploitation, à l'ouverture	18 096 495	18 096 495	17 132 487
Retraitements <i>(note 25)</i>	0	0	(131 754)
Autres éléments du résultat étendu	0	0	3 675
Excédent accumulé – exploitation, à la fin de l'exercice	19 224 027\$	18 961 351\$	18 096 495\$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLE D'OTTAWA

État consolidé de la variation de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

(en milliers de dollars)

	Budget 2023 (note 23)	2023 Réel	2022 Réel
			(Retraité - note 25)
Excédent annuel	1 127 532\$	864 856\$	1 092 087\$
Acquisition d'immobilisations corporelles, y compris les immobilisations reçues sous forme d'apports	(1 769 245)	(1 769 245)	(1 688 570)
Amortissement d'immobilisations corporelles	411 968	411 968	401 015
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	23 182	23 182	19 147
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	2 258	2 258	1 433
Stocks de fournitures	(10 241)	(10 241)	(5 555)
Augmentation des charges payées d'avance	(8 158)	(8 158)	(1 049)
Variation de la dette nette, excluant les gains de réévaluation	(222 704)	(485 380)	(181 492)
Dette nette au début de l'exercice	(2 920 415)	(2 920 415)	(2 595 301)
Retraitements (note 25)	0	0	(147 297)
Cumul des gains de réévaluation	38 827	38 827	0
Autres éléments du résultat étendu	0	0	3 675
Dette nette à la fin de l'exercice	(3 104 292)\$	(3 366 968)\$	(2 920 415)\$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLE D'OTTAWA

État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (en milliers de dollars)

Activités de fonctionnement	2023	2022
		(Retraité - note 25)
Excédent annuel	864 856\$	1 092 087\$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Quote-part des bénéfices de l'entreprise publique	(24 104)	(39 674)
Amortissement d'immobilisations corporelles	411 968	401 015
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	(488 087)	(469 303)
Perte à la cession d'immobilisations corporelles	23 182	19 147
	787 815	1 003 272
Variations des actifs et des passifs		
Diminution (augmentation) des débiteurs	569 554	(181 056)
Augmentation des stocks	(10 241)	(5 555)
Augmentation des charges payées d'avance	(8 158)	(1 049)
Diminution des prêts	7 382	7 039
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(24 273)	195 686
Augmentation des produits reportés	137 339	159 483
Augmentation des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite	40 474	4 274
Augmentation d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	1 640	1 357
(Diminution) augmentation des passifs au titre des sites contaminés	(2 188)	74
Augmentation des autres passifs	1 190	3 118
Flux de trésorerie de fonctionnement	1 500 534	1 186 643
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 281 158)	(1 219 267)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	2 258	1 433
Flux de trésorerie d'investissement en immobilisations	(1 278 900)	(1 217 834)
Activités d'investissement		
Vente (acquisition) de placements, montant net	112 707	(85 381)
Dividendes provenant de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.	20 000	23 700
Flux de trésorerie d'investissement	132 707	(61 681)

VILLE D'OTTAWA

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (*en milliers de dollars*)

Activités de financement	2023	2022
Produits provenant de l'émission de nouveaux titres d'emprunt à long terme	290 079	319 273
Intérêts générés par le fonds d'amortissement	(11 510)	(7 002)
Variation au titre de la déclaration des primes/escomptes sur les obligations relativement aux instruments financiers	39 839	0
Remboursement du capital de la dette		
Dette à long terme nette	(136 442)	(129 766)
Emprunts hypothécaires à payer	(10 646)	(10 249)
Obligations locatives	(6 977)	(6 630)
Flux de trésorerie de financement	164 343	165 626
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	518 684	72 754
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	782 034	709 280
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 300 718\$	782 034\$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLE D'OTTAWA

État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars)

	2023
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	0\$
Gains (pertes) de réévaluation non réalisé(e)s attribuables sur :	
Autres éléments du résultat étendu (pertes) de la filiale	(1 379)
Actions des fonds de dotation	40 206
Variation nette des gains de réévaluation pour l'exercice	38 827
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	38 827\$

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

1. Nature des activités

La Ville d'Ottawa (la « Ville ») a été créée par l'adoption d'une loi provinciale le 20 décembre 1999 et a amorcé ses activités le 1^{er} janvier 2001.

La Ville est responsable de la prestation de services municipaux tels que l'aide financière et l'aide à l'emploi, les soins de longue durée, les services communautaires et les bibliothèques, les services d'urgence et de sécurité publique, y compris les services de police et d'incendie et les services ambulanciers, ainsi que le transport, les services publics et les travaux publics, dont les routes, les égouts et les eaux usées, l'eau potable, la collecte et l'élimination des déchets.

À titre d'unique actionnaire de la Société de portefeuille Hydro Ottawa inc. (« Hydro Ottawa ») et de la Société de logement communautaire d'Ottawa (« SLCO »), la Ville fournit également des services d'électricité et de logement aux résidents d'Ottawa. En 2009, Bâtir Ottawa (anciennement la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa) et la Société d'aménagement communautaire du quartier du moulin de Manotick (SACQMM) ont été fondées aux fins de la promotion et de l'amélioration des terrains communautaires dans la Ville grâce à la gestion des biens-fonds. La SACQMM a été dissoute le 31 mars 2023.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public prescrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») des Comptables professionnels agréés du Canada.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Ville présentent les actifs, les passifs, les produits et les charges des activités de tous les comités du Conseil municipal (le « Conseil »), ainsi que des conseils et des zones d'amélioration commerciale (« ZAC ») et entités suivantes :

Commission de services policiers d'Ottawa	ZAC du quartier chinois de la rue Somerset
Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa	ZAC de Glebe
Conseil de santé d'Ottawa	ZAC du cœur d'Orléans
Société de logement communautaire d'Ottawa	ZAC du couloir du chemin Carp
Société d'aménagement communautaire du quartier du moulin de Manotick	ZAC du village de Carp
Bâtir Ottawa (anciennement la Société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa)	ZAC de Vanier
ZAC de Centretown (anciennement la ZAC de la rue Bank)	ZAC de Manotick
ZAC du village Westboro	Administration du mail de la rue Sparks
ZAC de la rue Sparks	ZAC du village de Somerset
	ZAC de la rue Preston
	ZAC du marché By
	ZAC du centre-ville Rideau
	ZAC de Barrhaven
	ZAC de Wellington-Ouest
	ZAC de Kanata-Nord
	ZAC de Bells Corners
	ZAC centrale de Kanata

Les actifs, passifs, produits et charges interfonds ont tous été éliminés.

Hydro Ottawa et ses filiales sont comptabilisées selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation, conformément à la méthode de comptabilisation généralement reconnue pour les entreprises publiques (*voir la note 5*). Ces sociétés appliquent les Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Selon cette méthode, les méthodes comptables des entreprises ne sont pas ajustées pour les rendre conformes à celles de la Ville, et les opérations et soldes interorganismes ne sont pas éliminés. Les autres éléments du résultat étendu de la société sont comptabilisés directement dans les gains et pertes de réévaluation et la dette nette de la Ville.

Conseils scolaires

Les recettes fiscales, les autres produits, les charges, les actifs et les passifs relatifs aux activités des conseils scolaires ne sont pas présentés dans les présents états financiers consolidés, étant donné que les conseils scolaires sont des entités distinctes et que la Ville n'exerce aucun contrôle sur les activités de ces conseils et n'y participe d'aucune façon.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations et incertitude quant à la mesure

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle établisse des estimations et pose des hypothèses sur des sujets comme les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, y compris les passifs au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges, les passifs au titre des avantages sociaux des employés, les appels relatifs à des évaluations foncières, les provisions pour poursuites judiciaires, les passifs au titre des sites contaminés et les apports d'immobilisations corporelles.

De plus, la mise en œuvre par la Ville des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations conformément au chapitre SP 3280 a obligé la direction à faire des estimations concernant la durée de vie utile des immobilisations corporelles touchées et les coûts prévus de mise hors service, ainsi que le calendrier et la durée de ces coûts.

Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la meilleure information et le jugement de la Ville, et les montants réels peuvent différer considérablement de ces estimations.

Produits et charges

Les produits et les charges sont présentés selon la comptabilité d'exercice qui permet de constater les produits à mesure qu'ils sont gagnés et qu'ils peuvent être mesurés et de constater les charges à mesure qu'elles sont engagées et qu'elles peuvent être mesurées suivant la réception des biens ou des services.

Recettes fiscales

Chaque année, la Ville impose et perçoit des impôts fonciers aux fins municipales, des taxes scolaires pour le compte de la province d'Ontario (la « Province ») aux fins de l'éducation, des paiements tenant lieu d'impôts, des charges au titre des améliorations locales et autres charges (*voir la note 19*). L'autorité qui impose et perçoit les impôts fonciers est établie en vertu de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, de la *Loi sur l'évaluation foncière*, de la *Loi sur l'éducation* et d'autres lois.

Les recettes tirées des impôts fonciers et les débiteurs associés sont constatés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif et d'une recette; lorsque l'impôt est autorisé; et lorsque le fait imposable s'est produit. Les évaluations et les impôts fonciers connexes peuvent faire l'objet d'un appel. Les ajustements fiscaux en raison des appels sont comptabilisés lorsque l'issue du processus d'appel est connue.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont des transferts des ordres administratifs supérieurs qui ne résultent pas de transactions d'échange. Les paiements de transfert sont constatés au cours des exercices où ils se produisent à condition qu'ils soient autorisés, que les critères d'admissibilité et les stipulations soient respectés et que des estimations raisonnables des montants puissent être effectuées.

De plus, la Ville verse des paiements à des particuliers ou à des organisations. Ces paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges une fois qu'ils sont autorisés et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant.

Redevances et frais d'utilisation

Les redevances et frais d'utilisation comprennent les tarifs du transport en commun; les tarifs pour les services publics et la gestion de l'eau, des eaux usées et des déchets solides; les droits de licence; les frais d'utilisation de divers programmes et les frais relatifs à certaines activités. Les produits sont comptabilisés lorsque l'activité a lieu ou lorsque les services sont rendus.

Redevances d'aménagement

Les redevances d'aménagement sont des droits non récurrents prélevés par la Ville sur les nouvelles propriétés résidentielles et non résidentielles qui servent à financer une partie des infrastructures liées à la croissance. Le pouvoir de mettre en application des redevances d'aménagement est décrit dans la loi provinciale, et les modalités opérationnelles ainsi que le barème des redevances sont présentés dans le règlement de la Ville. Les redevances d'aménagement sont établies et comptabilisées en fonction du type de services offerts. Le montant des redevances varie selon le type d'habitation et l'emplacement dans la Ville et tient compte des différents coûts réels engagés pour établir et fournir le service. Les redevances d'aménagement visent à ce que les coûts engagés dans le cadre de la croissance soient couverts par la croissance même et que le financement des dépenses en immobilisations nécessaires aux fins de la nouvelle croissance n'alourdisse pas le fardeau des contribuables.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les fonds aux fins des projets d'investissement sont transférés conformément aux règlements prévoyant que les redevances d'aménagement seront uniquement imputées aux projets lorsque les coûts sont engagés. Le pouvoir de contracter des dépenses liées à la croissance est accordé chaque année dans le cadre du processus d'établissement du budget de la Ville et porte seulement sur les projets d'investissement admissibles au financement présentés dans l'étude préliminaire actuelle sur les redevances d'aménagement. Les soldes des fonds liés aux redevances d'aménagement font l'objet d'un suivi annuel dans le cadre du processus d'approbation du budget d'immobilisations pour s'assurer qu'ils respectent les politiques générales adoptées par le Conseil. Les redevances d'aménagement sont comptabilisées dans les produits lorsque les charges connexes sont engagées.

Revenus de placement

Les revenus de placement sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés. Ils comprennent également les revenus du fonds de dotation de la Ville et sont investis conformément à la politique de placement et aux procédures adoptées par le Conseil.

Autres produits

Les autres produits comprennent les produits tirés de la vente de terrains, de la compensation au titre des espaces verts et d'autres produits divers. Les montants reçus ayant trait à des produits qui seront gagnés au cours d'un exercice ultérieur sont reportés et comptabilisés à titre de produits reportés.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs, des placements, des prêts, des créditeurs et charges à payer, des intérêts courus, de la dette à long terme nette, des emprunts hypothécaires à payer et des autres passifs.

La Ville recourt à des instruments financiers dérivés comprenant des swaps bancaires pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt lié à sa dette. La Ville ne recourt pas à des instruments financiers à des fins de négociation ou de spéculation.

La Ville recourt à des swaps bancaires pour gérer les fluctuations des prix des produits de base. Ces swaps bancaires servent à établir un prix fixe à l'égard d'une quantité spécifique pour une période déterminée et sont réglés à des dates précises correspondant à la période déterminée. Les swaps entraînent un paiement à verser à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci. Les gains (montants reçus) ou les pertes (montants versés) sont comptabilisés au cours de la période où le produit de base sous-jacent est livré.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les placements très liquides dont les échéances initiales sont de 90 jours ou moins à compter de la date à laquelle les titres sont achetés.

Placements

Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement moins les montants radiés afin de refléter une baisse permanente de la valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à leur réalisation, après quoi elles passent à l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

Les placements se composent de placements autorisés en vertu des dispositions de la *Loi sur les municipalités* et comprennent des instruments financiers émis par le gouvernement canadien et des banques des annexes I, II et III ainsi que des titres adossés à des créances et du papier commercial admissible. Parmi ces placements, certains sont spécifiquement destinés au fonds de dotation et comprennent des actions canadiennes et des obligations de sociétés autorisées par le *Règlement provincial 438/97*. Tous les placements sont conformes à la politique de placement approuvée par le Conseil. Les placements dont les échéances initiales sont supérieures à 90 jours sont inscrits à titre de placements à l'état de la situation financière consolidé. Quand un placement de portefeuille affiche une baisse de valeur qui n'est pas temporaire, le placement sera comptabilisé comme une perte. Toute dépréciation sera incluse dans l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé.

Opérations en devises

Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens en fonction des taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Prêts

Lorsque la Ville a le droit contractuel de recevoir de l'argent de l'emprunteur, elle comptabilise le prêt dans l'état de la situation financière consolidé. Au départ, elle le comptabilise au coût. Si les circonstances justifient une réévaluation du prêt, la Ville déclarera le prêt net de toute provision ou réduction de valeur connexe. Toute modification de la provision pour moins-value, le cas échéant, sera prise en compte, à titre de charges, dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé. Les intérêts créditeurs d'un prêt sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et reflétés dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Produits reportés

Certains montants reçus en avance en vertu de lois, de règlements ou de contrats peuvent uniquement être affectés à l'exécution de certains programmes ou à l'achèvement de certains travaux. En outre, la Ville perçoit en avance certaines redevances et certains frais d'utilisation en contrepartie de services qu'elle n'a pas encore rendus. Ces montants sont présentés à titre de produits reportés et sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées à condition que les critères d'admissibilité et les stipulations soient respectés.

Avantages sociaux

La Ville a adopté les méthodes comptables suivantes en ce qui a trait aux régimes d'avantages sociaux :

- (a) Les coûts relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les coûts sont établis par calcul actuariel à l'aide des paiements de revenus futurs prévus, des coûts liés au maintien des soins de santé et des honoraires versés aux administrateurs indépendants de ces régimes, calculés selon la valeur actualisée.
- (b) Les coûts relatifs aux avantages complémentaires de retraite sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les coûts sont établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des salariés, la progression des salaires, les coûts prévus des soins de santé et le rendement des placements des régimes.
- (c) Les coûts des modifications des régimes au titre des services rendus antérieurement par les salariés doivent être comptabilisés dans la période au cours de laquelle la modification est apportée. Les effets d'un gain ou d'une perte découlant de règlements ou de compressions sont passés en charges durant la période où ils surviennent. Les gains et les pertes actuariels nets liés aux avantages sociaux sont amortis sur la durée moyenne estimative résiduelle d'activité du groupe de salariés actifs concerné. Les avantages sociaux futurs sont actualisés à l'aide des taux d'intérêt actuels des obligations à long terme émises par la Ville.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

- (d) Les coûts des obligations au titre des assurances et de la sécurité professionnelles sont comptabilisés à titre de passifs lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville. Les passifs sont déterminés sur une base actuarielle en fonction des réclamations estimatives futures à assurer. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard notamment des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs, et de l'historique de réclamations avec les employés de la Ville.
- (e) Les coûts des prestations de cessation d'emploi et des absences rémunérées sont comptabilisés lorsqu'il se produit un fait créant une obligation pour la Ville; ces coûts comprennent les paiements de revenus futurs prévus, les coûts liés au maintien des soins de santé et les honoraires versés aux administrateurs indépendants de ces régimes, calculés selon la valeur actualisée.

Régimes de retraite

La Ville a adopté les méthodes comptables suivantes en ce qui a trait aux régimes de retraite :

- (a) Les cotisations à un régime multiemployeurs à prestations déterminées sont passées en charges au moment où elles sont exigibles.
- (b) L'évaluation actuarielle est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services validés. Elle repose également sur les meilleures estimations et les hypothèses les plus probables de la direction, notamment celles concernant l'âge de départ à la retraite des salariés, la progression des salaires, ainsi que le rendement des placements des régimes, lesquelles sont utilisées pour actualiser des prestations. Les actifs des régimes sont évalués au moyen d'une valeur liée au marché, calculée sur une période de trois ans.

Litiges et éventualités

Les coûts estimatifs pour régler les réclamations et les réclamations éventuelles sont déterminés d'après l'information disponible. Si ces coûts sont jugés comme probables et peuvent être estimés de façon raisonnable, le montant des réclamations est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé et compris dans le passif à l'état de la situation financière consolidé. Si ces coûts ne peuvent être déterminés, aucun passif n'est comptabilisé dans l'état de la situation financière consolidé.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Sites contaminés

Les critères à respecter afin de comptabiliser un passif au titre des sites contaminés sont comme suit :

- (i) il existe une norme environnementale;
- (ii) la contamination dépasse la norme;
- (iii) la Ville soit est directement responsable ou soit accepté la responsabilité de la contamination;
- (iv) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- (v) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Une fois tous les critères de comptabilisation respectés, la Ville comptabilise un passif à titre d'estimation des coûts d'assainissement futurs des sites contaminés ne faisant plus l'objet d'un usage productif.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI) représentent les coûts qui devraient être engagés à la suite de la mise hors service ou de l'aliénation d'une immobilisation corporelle (IC). Une OMHSI doit être comptabilisée dans l'état de la situation financière lorsque tous les critères suivants sont remplis :

- (a) il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- (b) l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- (c) il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- (d) il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

La portion la plus importante du passif au titre de l'OMHSI pour la Ville découle de l'enlèvement de l'amiante dans plusieurs des bâtiments appartenant à la Ville. Le passif au titre de l'OMHSI pour l'enlèvement de l'amiante a été fondé sur des travaux de dépollution antérieurs et des coûts engagés pour des projets représentatifs et a été comptabilisé selon la méthode modifiée de rétroaction. La Ville a également déterminé les coûts connexes liés à l'enlèvement de l'amiante et calculé un coût au pied carré, qui a été appliqué aux bâtiments restants construits avant 1991.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les décharges sont assujetties aux exigences existantes en matière d'activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges. La majorité des décharges de la Ville ne sont plus utilisées de façon productive. Pour ces actifs, les coûts de mise hors service sont passés en charges. Dans le cas des décharges actives, comme il y a encore un avantage à gagner dans le futur, les coûts sont inclus à titre d'OMHSI. Les coûts estimatifs de fermeture et d'entretien des sites d'enfouissement de déchets solides sont fondés sur les dépenses futures pour 25 ans.

La comptabilisation d'un passif a entraîné une augmentation connexe des immobilisations corporelles respectives. L'augmentation des immobilisations corporelles est amortie conformément aux méthodes comptables d'amortissement énoncées ci-dessous. Un taux d'actualisation n'a pas été appliqué au calcul du passif au titre de l'OMHSI.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne peuvent être utilisés par la Ville pour acquitter des dettes existantes; ils sont destinés à être utilisés pour la fourniture de services. Ces actifs non financiers ont une durée de vie utile s'étendant au-delà de l'exercice considéré et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des activités.

(a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, lequel comprend les montants directement liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à la mise en valeur d'un actif. Les coûts, moins la valeur résiduelle, des immobilisations corporelles, compte non tenu du terrain, sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative comme suit :

Actifs – Durée de vie utile – années	Minimum	Maximum
Bâtiments et améliorations	20	100
Infrastructure linéaire – routes	50	75
Infrastructure linéaire – aqueduc / eaux usées	50	100
Infrastructure linéaire – train léger sur rail (« TLR »)	30	100
Améliorations foncières	50	200
Machinerie et immobilisations de production	5	50
Véhicules	3	20

Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis. L'amortissement des actifs commence au cours du mois qui suit la date de mise en service.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

(b) Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports

Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports sont des actifs donnés sous forme de dons ou d'apports à la Ville par les promoteurs et sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les actifs ont été reçus sous forme d'apports à la juste valeur marchande à la date de l'apport.

(c) Actifs incorporels

Les actifs incorporels et les ressources naturelles ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs dans les états financiers consolidés.

(d) Capitalisation des intérêts

La politique de la Ville à l'égard des immobilisations corporelles ne permet pas la capitalisation des intérêts débiteurs payés par la Ville relativement à l'acquisition ou à la construction d'une immobilisation corporelle.

(e) Contrats de location (baux)

Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-exploitation ou des contrats de location-acquisition. Les contrats de location qui prévoient le transfert de la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien immobilier sont comptabilisés à titre de contrats de location-acquisition dans le passif. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés à titre de contrats de location-exploitation, et les paiements s'y rapportant sont imputés aux charges à mesure qu'ils sont versés.

(f) Stocks

Les stocks détenus à des fins de consommation sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement.

Réserves

Les réserves comprennent les fonds mis de côté par le Conseil à des fins précises (voir la note 17). Ces réserves mises de côté en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente sont comptabilisées à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière consolidé.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Droits contractuels et obligations contractuelles

Les droits contractuels représentent les droits futurs aux ressources économiques de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus au cours de périodes futures. Voir la note 18 (m) pour de plus amples renseignements sur les droits contractuels de la Ville à l'égard des contrats de location de biens immobiliers à long terme.

Les obligations contractuelles représentent les obligations qui donneront lieu à des passifs au moment de la réalisation de certaines conditions convenues et précisées dans les contrats ou les accords au cours de périodes futures. Voir la note 18 pour de plus amples renseignements sur les obligations contractuelles de la Ville, y compris la nature, l'ampleur et l'échéancier de ces types d'opérations.

Prises de position à venir en comptabilité

Normes en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2023 (en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 de la Ville) :

SP 3400 – Revenus (« SP 3400 ») propose un cadre qui divise les revenus (produits) en deux catégories : les revenus d'opérations avec contrepartie et les revenus unilatéraux. La constatation des revenus d'opérations avec contrepartie se fait lorsque l'entité du secteur public remplit les obligations de prestation. S'il n'y a aucune obligation de prestation, il s'agit de revenus unilatéraux. La constatation des revenus unilatéraux se fait lorsque l'entité du secteur public a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'un événement passé donne naissance à une créance sur ces ressources économiques.

SP 3160 – Partenariats public-privé (« PPP ») (« SP 3160 ») établit des exigences en matière de comptabilisation et d'information à fournir applicables aux opérations dans le cadre desquelles les entités du secteur public se dotent d'éléments d'infrastructure d'envergure avec l'aide d'entités du secteur privé ou se procurent des services auprès de celles-ci. La comptabilisation des actifs afférents à des éléments d'infrastructure résultant d'accords de PPP est déterminée selon que les entités du secteur public contrôlent ou non l'objet et l'utilisation des éléments d'infrastructure, l'accès aux avantages économiques futurs ainsi que l'exposition aux risques associés aux actifs afférents aux éléments d'infrastructure et l'intérêt résiduel important dans les éléments d'infrastructure, s'il en est, à l'échéance des PPP. De plus, l'évaluation de l'actif et du passif correspondant reposera sur le modèle général utilisé pour octroyer une contrepartie à l'entité du secteur privé.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

NOSP-8 – Éléments incorporels achetés fournit des indications à l'égard de la comptabilisation des éléments incorporels achetés et de l'information à fournir sur ceux-ci. Simultanément, SP 1000 – *Fondements conceptuels des états financiers* a été modifié pour retirer l'interdiction de comptabilisation visant les éléments incorporels achetés dans le cadre d'une opération avec contrepartie dans les états financiers d'une entité du secteur public.

La Ville continue d'évaluer les répercussions des normes futures susmentionnées.

3. Débiteurs

Les débiteurs comprennent ce qui suit :

	2023	2022
Taxes	141 536\$	129 307\$
Frais d'utilisation	56 665	62 543
Transferts gouvernementaux		
Gouvernement fédéral	152 083	395 332
Gouvernement provincial	125 301	447 449
Comptes clients	131 860	142 368
Total des débiteurs	607 445\$	1 176 999\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

4. Placements et gestion des risques financiers

Les placements sont composés de ce qui suit :

Placements au coût amorti	2023
Obligations du gouvernement fédéral	738 454\$
Obligations des gouvernements provinciaux	383 539
Obligations d'administrations municipales	302 620
Sociétés (revenu fixe)	4 494
Fonds de dotation géré en externe – revenu fixe	80 322
Autres	89 983
	1 599 412
Actions à la juste valeur	
Fonds de dotation géré à l'externe	124 664
Total	1 724 076\$

Placements au coût amorti	2022
Obligations du gouvernement fédéral	770 110\$
Obligations des gouvernements provinciaux	448 879
Obligations d'administrations municipales	333 822
Sociétés (revenu fixe)	18 533
Fonds de dotation géré en externe	159 690
Autres	65 543
Total	1 796 577\$

Le portefeuille des obligations des administrations municipales de la Ville comprend des débentures de la Ville d'Ottawa portant intérêt à un taux nominal allant de 4,60 % à 5,30 % (4,60 % à 5,30 % en 2022), dont la valeur comptable s'élève à 56 \$ (56 \$ en 2022).

Les titres du fonds de dotation sont gérés par des gestionnaires de portefeuille externes engagés par la Ville et sont conformes à la politique de placement et aux procédures adoptées par le Conseil. Sur la base de la valeur marchande, au 31 décembre 2023, le fonds de dotation était réparti comme suit : placements en espèces et bons du Trésor 2,0 % (3,2 % en 2022), placements à revenu fixe 46,7 % (47,2 % en 2022) et actions 51,3 % (49,6 % en 2022).

Le poste Autres comprend des parts dans le portefeuille de placement en titres de capitaux propres du programme One Investment géré par une filiale de la Municipal Finance Officers' Association de l'Ontario, ainsi qu'un certificat de placement garanti (CPG).

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

Le rendement moyen pondéré des placements détenus au 31 décembre 2023 s'élève à 1,66 % (1,39 % en 2022). Les placements arrivent à échéance du 19 janvier 2024 au 1^{er} décembre 2048 (27 janvier 2023 au 1^{er} décembre 2048 en 2022).

Conformément à la politique de placement du fonds de dotation adoptée par le Conseil, les revenus de placement sont versés à la Ville au moins de 6,5 % ou des revenus réels du fonds de dotation, pourvu que la valeur marchande du fonds de dotation ne diminue pas en deçà du placement initial de 200 000 \$. En 2023, un montant de 6 000 \$ (6 200 \$ en 2022) a été versé par le fonds de dotation à la Ville.

Gestion des risques

Les activités de la Ville l'exposent à un éventail de risques financiers relatifs à ses instruments financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au cours des actions).

a) Évaluation à la juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie de la juste valeur qui tient compte de l'importance des données utilisées pour l'évaluation :

Niveau 1 : Les actifs financiers sont évalués en fonction de prix cotés sur des marchés actifs pour un actif identique.

Niveau 2 : Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués en fonction des flux de trésorerie actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation qui utilisent au maximum les données de marché observables directement ou indirectement.

Niveau 3 : Les actifs et passifs financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs sont évalués à l'aide de techniques d'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation lorsque les données importantes ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Actifs détenus sous forme de placements	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions dans le fonds de dotation	124 664\$	0\$	0\$	124 664\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

b) Risque de crédit

Les placements font l'objet d'une exposition indirecte au risque de crédit, c'est-à-dire le risque qu'une contrepartie ne soit pas en mesure de payer intégralement les montants à leur échéance.

Voici les placements dans des instruments financiers portant intérêt et l'exposition au risque de crédit.

Cote de crédit	AAA	AA	A	BBB	B et moins	Total
Au 31 décembre 2023	978 987\$	452 231\$	59 557\$	0\$	0\$	1 490 775\$

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que la Ville ne soit pas en mesure de remplir ses obligations financières aux moments requis. La gestion du risque de liquidité vise à s'assurer que, même dans des conditions défavorables, la Ville ait accès à des liquidités immédiates qui sont nécessaires pour couvrir les créanciers, les retraits et les autres passifs. Voici une analyse de l'échéance des placements.

Échéance	<1 an	1 à 5 ans	5 à 10 ans	>10 ans	Total
Au 31 décembre 2023	451 650\$	862 269\$	140 117\$	36 739\$	1 490 775\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

d) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des taux d'intérêt et d'autres risques liés aux prix influent sur le résultat net d'exploitation de la Ville ou sur la juste valeur de ses actifs financiers.

i) Risque de taux d'intérêt

La Ville détient des instruments financiers porteurs d'intérêts. Ces placements sont donc exposés au risque de taux d'intérêt, car la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctuera en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.

L'analyse de sensibilité suivante résume une augmentation ou une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur la juste valeur d'un placement à revenu fixe de la Ville.

	<u>Augmentation (diminution) de la juste valeur</u>	
	Variation du taux d'intérêt	2023
Instruments financiers portant intérêt	-1 %	37 209 \$
Instruments financiers portant intérêt	+1 %	(37 209) \$

ii) Risque lié au cours des actions

La Ville détient des instruments financiers en actions dans son fonds de dotation et est donc exposée au risque de cours des actions, car la valeur de ces instruments financiers fluctuera en raison des variations des prix des actions.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

4. Placements et gestion des risques financiers (suite)

ii) Risque lié au cours des actions (suite)

L'analyse de sensibilité qui suit résume une augmentation ou une diminution de 1 % de l'indice de prix sur la juste valeur des instruments financiers en actions.

	<u>Augmentation (diminution) de la juste valeur</u>	
	Variation de l'indice des prix	2023
Actions	+1 %	1 560 \$
Actions	-1 %	(1 560) \$

(iii) Risque de change

La Ville estime ne pas être assujettie à des risques de change importants découlant de ses instruments financiers, car elle ne détient pas de montants importants en devises étrangères.

e) Évolution des expositions au risque financier

Les risques financiers de la Ville découlant de ses instruments financiers n'ont pas beaucoup changé au cours de l'exercice. La direction estime que ses risques financiers sont adéquatement atténués et ne représentent pas un risque important pour les activités de la Ville. Aucun changement important n'a été apporté aux politiques, aux procédures et aux méthodes utilisées pour gérer ces risques au cours de l'exercice.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

5. Placement dans une entreprise publique

Placement (détenu à 100 %) dans Hydro Ottawa

Le tableau ci-dessous présente l'information financière supplémentaire condensée selon les IFRS au titre d'Hydro Ottawa :

Actifs (aux 31 décembre)	2023	2022
Actifs à court terme	230 042\$	207 253\$
Immobilisations	2 191 770	2 105 237
Autres actifs	188 818	171 514
Total des actifs	2 610 630\$	2 484 004

Passifs (aux 31 décembre)	2023	2022
Passifs à court terme	567 443	480 211
Autres passifs	1 513 518	1 476 849
Total des passifs	2 080 961	1 957 060
Actifs nets	529 669\$	526 944\$

Actifs nets constitués du placement dans Hydro Ottawa (aux 31 décembre)	2023	2022
Actions ordinaires (100 %)	228 453\$	228 453\$
Bénéfices non répartis	297 601	293 497
Cumul des autres éléments du résultat étendu	3 615	4 994
Actifs nets	529 669\$	526 944\$

Résultats de fonctionnement (pour les exercices clos les 31 décembre)	2023	2022
Total des produits	1 194 425\$	1 169 649\$
Total des charges	1 170 321	1 129 975
Bénéfice net	24 104\$	39 674\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

5. Placement dans une entreprise publique (suite)

La Ville, à titre de porteur d'actions ordinaires d'Hydro Ottawa, a le droit de recevoir des dividendes lorsqu'ils sont déclarés par le conseil d'administration d'Hydro Ottawa. En 2023, des dividendes totalisant 20 000 \$ ont été reçus (23 700 \$ en 2022) relativement aux activités de 2022. Des dividendes totalisant 20 000 \$ ont été déclarés et devraient être reçus en 2024 relativement aux activités d'Hydro Ottawa en 2023. Au cours de l'exercice, la Ville a acheté de l'électricité auprès d'Hydro Ottawa à des prix et selon des modalités approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario. De plus, les opérations suivantes ont eu lieu durant l'exercice :

Services achetés à Hydro Ottawa par la Ville	2023	2022
Consultation en gestion de l'énergie	4 203\$	6 041\$
Autres services	19 216	18 700
Redevances versées à la Ville par Hydro Ottawa	2023	2022
Impôts fonciers, carburant, permis et autres services	4 448\$	5 844\$

Au 31 décembre 2023, les débiteurs d'Hydro Ottawa comprenaient un montant de 16 725 \$ (15 857 \$ en 2022) relativement aux opérations susmentionnées, tandis que les créiteurs et charges à payer d'Hydro Ottawa comprenaient un montant de 206 \$ (259 \$ en 2022) devant être versé à la Ville et à ses filiales.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

6. Prêts

	2023	2022
Prêts	204 630\$	212 012\$

En 2017, la Ville a conclu une convention de cession et de prise en charge avec les prêteurs à long terme de la première étape du projet de train léger sur rail. Dans le cadre de cette convention, les prêteurs à long terme ont transféré tous les droits et les obligations découlant de la convention de crédit avec Project Co (emprunteur) à la Ville (cessionnaire). Le prêt a été émis à un taux d'intérêt de 4,89 % et arrivera à échéance le 30 juin 2047. Les remboursements, composés du capital et de l'intérêt, sont acquittés tous les trimestres. À chaque versement, le montant en capital du prêt est réduit et la partie du paiement de l'intérêt est comptabilisée à titre d'intérêts créditeurs.

Paiements de capital	
2024	7 731\$
2025	7 984
2026	7 928
2027	8 696
2028	8 315
2029 et par la suite	163 976
Total	204 630\$

En 2023, des intérêts créditeurs de 10 242 \$ (10 593 \$ en 2022) sur le prêt ont été comptabilisés à titre de revenus de placement dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

7. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent ce qui suit :

	2023	2022
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 490 158\$	1 517 868\$
Charges salariales à payer et retenues à la source	147 729	144 292
Total des crédoiteurs et charges à payer	1 637 887\$	1 662 160\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

8. Produits reportés

Les produits reportés mis de côté à des fins précises en vertu de lois, de règlements ou de contrats sont comme suit :

	2023	2022
		(Retraité - note 25)
Produits reportés– Fonds de réserve obligatoire :		
Redevances d'aménagement	805 613\$	794 366\$
Code du bâtiment	25 664	31 987
Compensation au titre des espaces verts	97 567	86 454
Transferts au titre de la taxe fédérale sur l'essence	167 770	120 305
Transferts au titre de la taxe provinciale sur l'essence	73	95
Produits reportés– Autres:		
Autres paiements de transfert	197 003	123 984
Autres produits reportés	111 328	110 488
Total des produits reportés	1 405 018\$	1 267 679\$

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite comprennent ce qui suit :

	2023	2022
Avantages sociaux futurs	753 452\$	714 194\$
Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa – passif au titre de l'ajustement au coût de la vie	19 506	18 290
Total des avantages sociaux futurs et régimes de retraite	772 958\$	732 484\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

(a) Avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs de la Ville au 31 décembre 2023, avec informations comparatives pour 2022, sont comme suit :

	2023	2022
Avantages complémentaires de retraite	244 783\$	245 281\$
Avantages postérieurs à l'emploi	399 904	383 286
Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT »)	108 765	85 627
Total des avantages sociaux futurs	753 452\$	714 194\$

Les régimes de retraite à prestations déterminées ayant trait aux avantages complémentaires de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi offrent différents avantages aux salariés retraités ainsi qu'aux salariés actifs et aux salariés en congé d'invalidité de longue durée, y compris une assurance salaire, une assurance médicale, une assurance dentaire, une assurance vie, des indemnités d'accident du travail et des crédits de congé de maladie.

La Ville est un employeur de l'annexe 2 en vertu de la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, elle est entièrement responsable du financement de ses frais d'assurance pour la sécurité professionnelle. Les obligations à payer représentent la valeur actualisée des prestations futures liées aux réclamations existantes.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

(a) Avantages sociaux futurs (suite)

La continuité des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages au titre de la CSPAAT de 2023 se présente comme suit :

Continuité des avantages sociaux	Complémentaires de retraite	Postérieurs à l'emploi	CSPAAT	Total
Solde au début de l'exercice	245 281\$	383 286\$	85 627\$	714 194\$
Coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice / coût des nouvelles réclamations	7 016	56 974	33 287	97 277
Intérêts débiteurs	6 954	14 314	9 390	30 658
Amortissement de la perte (du gain) actuariel(le)	(5 454)	(5 545)	13 608	2 609
Coût de la modification du régime pour la période précédente engagé au cours de l'année en cours (pompiers)	0	0	14 339	14 339
Prestations versées	(9 014)	(49 125)	(47 486)	(105 625)
Solde à la fin de l'exercice	244 783\$	399 904\$	108 765\$	753 452\$

En 2023, la CSPAAT a élargi la liste des cancers présumés pour les pompiers et les enquêteurs en incendie pour y inclure les cancers de la thyroïde et du pancréas, rétroactivement au 1^{er} janvier 1960. Cela a donné lieu à une modification au régime de 14 339 \$ déterminée au 31 décembre 2023.

Les charges au titre des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi ainsi que de la CSPAAT, d'un montant de 144 883 \$ (95 480 \$ en 2022), sont constatées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

Les passifs au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés en fonction des débours futurs estimatifs exigés en vertu d'ententes contractuelles avec diverses unités de négociation de salariés municipaux. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard des coûts prévus des prestations qui dépendent de la composition démographique des divers groupes, des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs. Les passifs au titre de la CSPAAT sont calculés en fonction des réclamations à assurer futures estimatives. Ces estimations reposent sur un certain nombre d'hypothèses à l'égard notamment des taux d'intérêt et des taux d'inflation futurs, et de l'historique de réclamations avec les employés de la Ville. La Ville a engagé un cabinet d'actuariat-conseil pour établir son obligation à l'égard des avantages complémentaires de retraite, des avantages postérieurs à l'emploi et des avantages au titre de la CSPAAT.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (*en milliers de dollars*)

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

(a) Avantages sociaux futurs (suite)

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs au titre des avantages complémentaires de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi présentés dans les présents états financiers consolidés reposent sur une évaluation au 30 septembre 2023, extrapolée jusqu'au 31 décembre 2023. Le passif au titre des avantages liés à la CSPAAT présenté dans les présents états financiers consolidés repose sur une évaluation au 31 décembre 2021, extrapolée jusqu'au 31 décembre 2023.

Des gains ou des pertes sont enregistrés chaque année par suite de modifications apportées aux hypothèses ou de corrections ou clarifications apportées à la conception du régime par la Ville. Ces gains ou ces pertes sont amortis sur la durée moyenne estimative résiduelle d'activité des groupes de salariés actifs concernés à partir de l'exercice qui suit le gain ou la perte. L'amortissement du gain actuariel de 2023 d'un montant de 8 638 \$ (gain de 85 205 \$ en 2022) relatif aux avantages complémentaires de retraite et aux avantages postérieurs à l'emploi commencera à l'exercice 2024. L'amortissement de la perte actuarielle de 2023 d'un montant de 136 018 \$ (perte de 127 740 \$ en 2022) relative aux avantages au titre de la CSPAAT commencera à l'exercice 2024.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

(a) Avantages sociaux futurs (suite)

Les hypothèses actuarielles importantes retenues par la Ville pour évaluer ses obligations et coûts découlant des prestations constituées pour les avantages complémentaires de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages au titre de la CSPAAT sont les suivantes :

Hypothèses actuarielles	Obligation découlant des prestations constituées		Charge au titre des avantages	
	2023	2022	2023	2022
Avantages postérieurs à l'emploi/complémentaires de retraite autres que des prestations de retraite				
Taux d'actualisation	3,80 %	4,10 %	4,10 %	2,20 %
Taux tendanciel initial des soins de santé moyen pondéré	4,76 %	4,75 %	4,75 %	4,68 %
Taux tendanciel définitif des soins de santé moyen pondéré	4,00 %	4,00 %	4,00 %	4,00 %
Année à laquelle le taux tendanciel définitif est atteint	2040	2040	2040	2040
CSPAAT				
Taux d'actualisation	3,80 %	4,10 %	4,10 %	2,20 %
Inflation (IPC)	4,40 %	6,50 %	3,80 %	2,00 %
Soins de santé	6,50 %	6,00 %	6,00 %	4,00 %

Une réserve à l'égard des avantages sociaux futurs a été constituée afin de réduire les incidences futures des obligations au titre des avantages sociaux futurs. Au 31 décembre 2023, le solde de la réserve à l'égard des avantages sociaux futurs s'établissait à 89 719 \$ (85 511 \$ en 2022) (voir la note 17).

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

(b) Régimes de retraite

(i) Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario

La Ville cotise au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (« RREMO »), un régime de retraite multiemployeurs, au nom de la plupart de ses salariés.

Le régime est un régime à prestations déterminées dans le cadre duquel le montant des prestations de retraite à verser aux salariés est déterminé en fonction des états de service et des taux de salaire. La cotisation de la Ville au RREMO pour 2023 a totalisé 142 249 \$ (136 790 \$ en 2022) au titre des services rendus au cours de l'exercice et est incluse à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé. Les salariés ont versé des cotisations égales à celles de la Ville pour ces deux exercices.

Le RREMO étant un régime de retraite multiemployeurs, la Ville ne comptabilise pas dans ses états financiers consolidés sa quote-part du déficit du régime de retraite de 7 571 000 \$ (déficit de 6 100 000 \$ en 2022), puisque cette responsabilité incombe à l'ensemble des municipalités de l'Ontario et à leurs employés.

Le montant cotisé au RREMO au titre des services passés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 a totalisé 916 \$ (1 054 \$ en 2022) et est présenté à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé.

(ii) Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa

La Ville est le promoteur de la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa, régime à prestations déterminées qui offre des prestations de retraite aux salariés en fonction des états de service et des taux de salaire. Par suite de l'instauration du RREMO, la Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa est devenue un groupe fermé en 1965. Au 31 décembre 2023, le régime ne comptait aucun participant actif et comptait 394 prestataires (415 prestataires en 2022). En 2023, les prestations de retraite se sont élevées à 13 879 \$ (14 619 \$ en 2022). Aucune cotisation des salariés ni aucune cotisation correspondante de l'employeur à ce régime de retraite n'ont été requises en 2023 ou en 2022 pour les services rendus au cours de ces exercices. Les cotisations de l'employeur pour les services passés ont été de néant en 2023 (néant en 2022).

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

(b) Régimes de retraite (suite)

(ii) Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa (suite)

Les actifs de la caisse de retraite divulgués sont fondés sur une méthode d'évaluation selon laquelle les gains et les pertes en capital sur les actifs sont entièrement comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont subis. Le passif (l'actif) au titre des prestations constituées déclaré est le suivant :

Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa	2023	2022
Actifs de la caisse de retraite – à la fin de l'exercice	112 908\$	126 731\$
Obligation découlant des prestations constituées – à la fin de l'exercice	103 597	108 089
Excédent du régime	9 311	18 642
Gains (pertes) actuariels non amortis	0	(1 381)
Provision pour moins-value	9 311	20 023
Passif (actif) au titre des prestations constituées	0\$	0\$
Charges	2023	2022
Amortissement des (gains) pertes actuariels	11 626\$	(12 870)\$
Revenu d'intérêts au titre du régime de retraite	(914)	(695)
Variation de la provision pour moins-value	(10 712)	13 565
Total des charges au titre du régime de retraite	0\$	0\$

Il ne reste aucun montant au titre de la durée de vie des employés actifs dans ce régime.

L'évaluation actuarielle réalisée aux fins comptables était fondée sur un certain nombre d'hypothèses qui reposent sur les estimations les plus probables de la direction et qui sont conformes à la pratique actuarielle reconnue. Le taux d'inflation a été estimé à 2,10 % (3,00 % par année pour deux ans et 2,00 % par la suite en 2022), et le taux d'actualisation du régime a été estimé à 4,75 % par année (4,90 % par année en 2022).

Les obligations au titre des prestations constituées et les coûts découlant des prestations de retraite fluctueront à l'avenir en raison des modifications futures des méthodes et hypothèses actuarielles, de la participation aux régimes, des dispositions du régime et des règles législatives, ou par suite des gains ou des pertes actuariels réels.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

(b) Régimes de retraite (suite)

(ii) Caisse de retraite de la Ville d'Ottawa (suite)

La Ville paie l'indexation du RREMO à raison de 55 % à 100 % de l'inflation. Ce complément à l'ajustement au coût de la vie est approuvé tous les ans dans le cadre du processus budgétaire de la Ville. L'obligation estimée au titre du régime de retraite si la Ville met fin à l'indexation après le 1er janvier 2024 est de 19 506 \$ (1er janvier 2023, 18 290 \$). Ce montant est inclus dans le total des obligations au titre des ententes sur les avantages sociaux futurs et les régimes de retraite dans l'état de la situation financière consolidé.

Une évolution des résultats dans un sens différent de celui établi selon les hypothèses entraînera des gains ou des pertes qui seront compris dans le cadre d'évaluations comptables futures.

La dernière évaluation actuarielle déposée aux fins de la capitalisation, datée du 31 décembre 2021, établissait un excédent de 13 656 \$ sur une base de continuité de l'exploitation.

La valeur marchande des actifs du régime au 31 décembre 2023 s'élevait à 108 852 \$ (115 210 \$ en 2022).

Une provision pour moins-value correspondant à l'excédent du régime a été comptabilisée, car il n'est pas certain que la Ville aura le droit inconditionnel de bénéficier de l'excédent au moment de la liquidation du régime de retraite.

(iii) Régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton

La Ville est le promoteur du régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton (« OC Transpo »), un régime à prestations déterminées qui offre des prestations de retraite aux employés en fonction des états de service et des taux de salaire. En date du 1^{er} janvier 1999, OC Transpo optait pour le RREMO pour tous les employés et nouveaux membres de son personnel afin d'accumuler les prestations futures. Les membres du personnel qui prennent leur retraite et qui ont été en service avant 1999 et après 1998 recevront des revenus de retraite en vertu des deux régimes. Les prestations de retraite nettes versées en 2023 se sont élevées à 34 059 \$ (33 570 \$ en 2022). Aucune cotisation des salariés ni aucune cotisation correspondante de l'employeur à ce régime de retraite n'ont été requises en 2023 ou en 2022 pour les services rendus au cours de ces exercices. Les cotisations de l'employeur pour les services passés ont été de néant en 2023 (néant en 2022).

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

(b) Régimes de retraite (suite)

(iii) Régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton (suite)

Les actifs de la caisse de retraite présentés reposent sur une méthode d'évaluation selon laquelle les gains et les pertes en capital sur les actifs sont comptabilisés en partie dans l'exercice au cours duquel ils ont été réalisés et le solde, dans les deux exercices suivants. L'actif présenté au titre du régime est comme suit :

Régime de retraite des employés d'OC Transpo	2023	2022
Actifs de la caisse de retraite des employés d'OC Transpo – à la fin de l'exercice	621 868\$	633 027\$
Obligation découlant des prestations constituées – à la fin de l'exercice	479 548	491 949
Excédent du régime	142 320	141 078
Gains actuariels non amortis	5 186	18 038
Provision pour moins-value	137 134	123 040
Actif présenté au titre du régime	0\$	0\$

Charges	2023	2022
Amortissement des gains actuariels	(6 264)\$	(15 458)\$
Revenu d'intérêts au titre du régime de retraite	(7 830)	(7 244)
Variation de la provision pour moins-value	14 094	22 702
Total des charges au titre du régime de retraite	0\$	0\$

La durée de vie moyenne active restante prévue des employés actifs de ce régime est de trois ans.

La valeur marchande des actifs du régime au 31 décembre 2023 s'élevait à 606 228 \$ (575 479 \$ en 2022).

L'évaluation actuarielle effectuée à des fins comptables reposait sur un certain nombre d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la direction et conformes aux principes actuariels reconnus. Le taux d'inflation a été estimé à 2,10 % (2022 – 3,00 % par année pendant deux ans et 2,00 % par la suite), le taux d'actualisation du régime a été estimé à 5,70 % par année (5,55 % par année en 2022) et les prévisions salariales à long terme aux fins actuarielles ont été estimées à 2,25 % pour 2024 et 3,00 % par la suite (2,25 % par année pour 2023 et 2024 et 3,00 % par la suite en 2022).

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

9. Avantages sociaux futurs et régimes de retraite (suite)

(b) Régimes de retraite (suite)

(iii) Régime de retraite des employés de la Commission de transport régionale d'Ottawa-Carleton (suite)

Les obligations au titre des prestations constituées et les coûts découlant des prestations de retraite fluctueront à l'avenir en raison des modifications futures des méthodes et hypothèses actuarielles, de la participation aux régimes, des dispositions du régime et des règles législatives, ou par suite des gains ou des pertes actuariels réels.

Une évolution des résultats dans un sens différent de celui établi selon les hypothèses entraînera des gains ou des pertes qui seront compris dans le cadre d'évaluations comptables futures.

La dernière évaluation actuarielle déposée aux fins de la capitalisation, datée du 1^{er} janvier 2022, établissait un surplus de solvabilité de 56 866 \$. En 2023, la Ville a versé une cotisation de néant (néant en 2022) au régime. En 2023, le régime étant excédentaire, la Ville n'a dû acquitter aucun paiement spécial de solvabilité et a ainsi pu réduire de 13 075 \$ le solde total de la lettre de crédit, le portant à néant \$ (de 13 075 \$ en 2022), comme l'y autorise la législation en vigueur.

Une provision pour moins-value correspondant à l'excédent du régime a été comptabilisée, car il n'est pas certain que la Ville aura le droit inconditionnel de bénéficier de l'excédent au moment de la liquidation du régime de retraite.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

10. Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les passifs de la Ville à l'égard de ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI) sont les suivants :

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2023	2022
		(Retraité - note 25)
Bâtiments	44 582\$	44 161\$
Décharges	29 832	28 565
Autres	1 785	1 833
Total	76 199\$	74 559\$
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – continuité	2023	2022
Solde au début de l'exercice	74 559\$	73 346\$
Changements dans les estimations	1 688	1 213
Redressement	(48)	0
Total	76 199\$	74 559\$

11. Sites contaminés

En raison de la mise en œuvre du chapitre SP 3280, il a été déterminé que le passif lié aux décharges inactives relèverait désormais du passif lié aux sites contaminés.

Sites contaminés

Les sites contaminés résultent de la contamination présente dans l'air, le sol, l'eau ou les sédiments d'une substance chimique, organique ou radioactive ou d'un organisme vivant qui dépasse une norme environnementale. Le passif a trait aux décharges qui ne font plus l'objet d'un usage productif et dont la Ville est responsable ou s'est rendue responsable de l'assainissement, pour lesquelles il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et dont les coûts peuvent être estimés de façon raisonnable.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

11. Sites contaminés (suite)

Les passifs comptabilisés correspondent aux coûts estimatifs liés à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés où la Ville devra probablement engager des coûts. L'estimation du passif comprend les coûts qui sont directement imputables aux activités d'assainissement et tient compte des coûts qui devront être engagés afin de rétablir le site selon la norme actuelle applicable à la même utilisation que celle antérieure à la contamination. Les hypothèses utilisées pour estimer le montant du passif comprennent une évaluation unique de la profondeur du sol à enlever et à éliminer pour chaque site ainsi que les coûts d'excavation, de camionnage et de remblayage accessoires.

La Ville a comptabilisé un passif estimatif de 7 330 \$ (6 769 \$ en 2022) pour l'assainissement de 34 terrains contaminés (34 en 2022) calculé selon les coûts estimatifs d'enlèvement et de remplacement du sol contaminé.

Décharges non exploitées

La Ville a désigné un total de 44 décharges non exploitées ou fermées. De ce total, 15 décharges doivent faire l'objet d'un suivi continu au cours des 25 années suivant la fermeture. Les activités d'après-fermeture des décharges contrôlées incluront le contrôle des eaux souterraines et des eaux de surface, l'entretien des structures de drainage, la surveillance du lixiviat et du gaz d'enfouissement, et l'entretien du recouvrement de la décharge.

Le passif estimatif lié aux décharges non exploitées ou fermées est déterminé en fonction des dépenses futures, ajustées d'après un taux d'inflation établi selon l'indice des prix à la consommation moyen des trois dernières années de 3,68 % (4,10 % en 2022), et actualisées en dollars courants au moyen du taux d'emprunt à long terme moyen de la Ville de 4,43 % (4,23 % en 2022). La valeur actualisée estimative des dépenses futures au titre de l'entretien d'après-fermeture des sites inactifs au 31 décembre 2023 est de 11 813 \$ (14 562 \$ en 2022).

	2023	2022
		(Retraité - note 25)
Sites contaminés existants	7 330\$	6 769\$
Décharges inactives	11 813	14 562
Total	19 143\$	21 331\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

12. Dette à long terme nette

- (a) La dette à long terme nette présentée à l'état de la situation financière consolidé comprend ce qui suit :

	2023	2022
Débitures à versements échelonnés et à fonds d'amortissement émises à divers taux d'intérêt oscillant entre 0,00 % et 6,00 %, dont les échéances s'échelonnent de 2024 à 2053	3 128 630\$	2 943 734\$
Dette privée au titre de l'Étape 1 du train léger sur rail, y compris la convention de cession et de prise en charge compensée par le prêt	487 199	499 210
Conventions de prêt bancaire et swaps de taux d'intérêt	14 332	17 233
Valeur totale des dépôts dans un fonds d'amortissement qui se sont accumulés jusqu'à la fin de l'exercice aux fins du remboursement des débitures à fonds d'amortissement incluses dans le montant ci-dessus	(324 612)	(248 595)
Total	3 305 549\$	3 211 582\$

- (b) Les paiements de principal des années futures, fondés sur la date de règlement, nets des intérêts à gagner sur les fonds d'amortissement, sont les suivants :

2024	145 714\$
2025	145 631
2026	133 163
2027	115 796
2028	100 586
2029 et par la suite	1 636 784
Total	2 277 674\$

Les paiements de principal seront financés à même les opérations fiscales et fondées sur les taux. On estime que les intérêts gagnés par le fonds d'amortissement s'élèveront à environ 988 036 \$, ce qui, combiné au montant de 2 277 674 \$ indiqué ci-dessus, et aux primes/escomptes net(te)s de la dette non amortie de 39 839 \$, servira à rembourser la dette totale en suspens de 3 305 549 \$.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

12. Dette à long terme nette (suite)

(b) (suite)

La Ville a conclu des swaps de taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. La Ville a converti le montant notionnel de la dette à taux variable totalisant 14 332 \$ (17 233 \$ en 2022) en dette à taux fixe dont le taux d'intérêt varie de 1,705 % à 5,92 %. Les contrats d'instruments dérivés connexes sont en place jusqu'à l'échéance des dettes en 2025 et 2031.

Ces swaps de taux d'intérêt ont été désignés par la Ville comme éléments de couverture des flux de trésorerie visant la dette à long terme à taux variable et remplissent les conditions nécessaires pour pouvoir être ainsi désignés. Si les swaps de taux d'intérêt avaient été annulés au 31 décembre 2023, la Ville aurait reçu la valeur marchande de 751 \$ (1 062 \$ en 2022).

La Ville a conclu des ententes de swaps bancaires afin d'améliorer la certitude budgétaire relativement aux coûts des produits de base. Au 31 décembre 2023, la Ville avait réalisé des swaps bancaires pour couvrir 40 800 000 litres (2022 – 30 000 000 litres) de carburant diesel pour les années civiles 2024 et 2025, les dates d'expiration allant de janvier 2024 à décembre 2025 (2022 – juin 2023 à janvier 2024). Ces swaps n'ont pas été évalués à la juste valeur parce que les quantités de carburant achetées sont conformes aux exigences d'utilisation prévues de la Ville. Si les swaps sur les produits de base étaient annulés au 31 décembre 2023, la Ville verserait à la contrepartie du swap la valeur marchande de 2 561 \$ (2022 – la Ville recevrait un paiement à la valeur marchande de 4 276 \$).

- (c) Dans le cadre d'un partenariat public privé, Rideau Transit Group (« RTG ») avait obtenu 225 000 \$ sous forme de financement par emprunt et 75 000 \$ sous forme de financement en capitaux propres pour payer la construction du projet de train léger sur rail. À la date d'entrée en service commercial, la Ville a commencé à rembourser la somme totale de 300 000 \$ à RTG dans le cadre du paiement des services d'entretien annuels des immobilisations et du paiement pour l'achèvement substantiel des travaux sur la durée de vie du train léger. Cette dette à long terme a été émise à un taux d'intérêt de 6,47 % et arrivera à échéance le 24 mai 2048.
- (d) En 2017, la Ville a conclu une convention de cession et de prise en charge avec les prêteurs à long terme de la première étape du projet de train léger sur rail. Dans le cadre de cette convention, les prêteurs à long terme ont transféré tous les droits et les obligations découlant de la convention de crédit avec Project Co (emprunteur) à la Ville (cessionnaire) et, en échange, la Ville a émis des débentures moyennant un capital correspondant au plan de remboursement et au taux d'intérêt des prêteurs à long terme. Les débentures ont été émises par la Ville à un taux d'intérêt de 4,89 % et arriveront à échéance le 30 juin 2047.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

12. Dette à long terme nette (suite)

(d) (suite)

Les paiements du montant combiné du capital, au cours des années à venir, de la dette liée à l'Étape 1 du train léger sur rail, y compris la convention de cession et de prise en charge susmentionnée, sont comme suit :

2024	12 647\$
2025	13 271
2026	13 548
2027	14 684
2028	14 655
2029 et par la suite	418 394
Total	487 199\$

13. Emprunts hypothécaires à payer

	2023	2022
Emprunts hypothécaires à payer sur des biens résidentiels à divers taux d'intérêt allant de 1,70 % à 6,75 %, garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement, dont les échéances s'échelonnent de 2024 à 2073, et débetures à payer au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario dont les échéances s'échelonnent de 2036 à 2053 à divers taux d'intérêt allant de 2,71 % à 4,96 %	391 230\$	313 877\$
Total	391 230\$	313 877\$

- (a) Des débetures au titre des logements sociaux émises par la Société canadienne d'hypothèques et de logement d'un montant de 762 \$ (1 409 \$ en 2022) se rapportant à la SLCO ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés, car elles relèvent de la Province.

Les emprunts hypothécaires et les prêts-subventions sur des biens résidentiels sont régis par des ententes d'exploitation avec la Province et la Société canadienne d'hypothèques et de logement et ne constituent pas une obligation directe ou indirecte pour la Ville. En ce qui a trait aux débetures de 246 437 \$ (239 425 \$ en 2022) à payer au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario à la demande de la SLCO, la Ville a transféré directement au ministère de l'Infrastructure de l'Ontario un montant de 15 472 \$ (15 472 \$ en 2022) équivalant aux versements annuels de capital et d'intérêts exigibles à l'égard des débetures. Ces versements font partie de la subvention annuelle versée par la Ville à la SLCO, laquelle est calculée en fonction de la déclaration de renseignements annuelle de la SLCO.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

13. Emprunts hypothécaires à payer (suite)

(a) (suite)

En 2023, deux propriétés de la SLCO ont été refinancées après la tenue d'évaluations détaillées. Ces nouvelles évaluations ont permis à la SLCO d'emprunter des fonds supplémentaires tout en continuant d'effectuer les mêmes paiements annuels sur la dette des propriétés refinancées. Le refinancement a permis de toucher 13 481 \$ qui sera utilisée pour les réparations futures.

(b) Les remboursements de capital des exercices à venir sont comme suit :

2024	11 214\$
2025	11 767
2026	12 235
2027	12 469
2028	11 229
2029 et par la suite	332 316
Total	391 230\$

Les remboursements de capital en 2023 ont totalisé 10 646 \$.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

14. Autres passifs

Les autres passifs comprennent ce qui suit :

	2023	2022
Friches industrielles	60 092\$	58 902\$
Total des autres passifs	60 092\$	58 902\$

Friches industrielles

Les friches industrielles sont des propriétés abandonnées, vacantes ou sous-utilisées où les activités passées ont entraîné une contamination réelle ou perçue de l'environnement ou encore ont donné lieu à l'abandon ou à la détérioration des bâtiments. Il s'agit généralement, sans s'y limiter, d'anciennes propriétés industrielles ou commerciales.

Le Programme d'améliorations communautaires pour le réaménagement des friches industrielles d'Ottawa est un cadre de promotion du réaménagement des friches industrielles dans la Ville. Il prévoit des incitatifs financiers visant à encourager l'assainissement, la réhabilitation et la réutilisation adaptable des friches industrielles à Ottawa. Le programme des friches industrielles comprend des mesures d'incitation financière équivalant à 100 % de la hausse d'impôts fonciers municipaux pour une période maximale de 10 ans en fonction d'un pourcentage des coûts admissibles. Les demandeurs doivent assumer au départ la totalité des coûts liés à la remise en valeur. Une fois que la Ville aura reçu le paiement de l'impôt foncier majoré à la suite du projet de réhabilitation, elle remboursera le demandeur sous la forme d'une subvention annuelle fondée sur l'entente juridique conclue et les paramètres du programme en vigueur.

Le passif des friches industrielles est calculé à partir du schéma de la valeur actualisée de la hausse de taxes foncières pertinente pour une période maximale de dix ans, pour chaque bien-fonds. La hausse d'impôts fonciers constitue la différence entre l'impôt foncier projeté et l'impôt foncier actualisé pour chaque bien-fonds.

Au 31 décembre 2023, la valeur actualisée estimative des dépenses futures à engager pour les friches industrielles s'établissait à 60 092 \$ (58 902 \$ en 2022). Les charges totales estimatives non actualisées pour les friches industrielles s'élèvent à environ 69 000 \$ (67 981 \$ en 2022).

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

14. Autres passifs (suite)

Valeur estimative des paiements des friches industrielles

2024	1 654\$
2025	6 504
2026	8 345
2027	6 027
2028	5 787
2029 et par la suite	31 775
Total	60 092\$

15. Obligations locatives

La Ville loue les installations figurant ci-dessous :

Obligations locatives	Immeubles de bureaux	Édifice des services paramédicaux	Centre des arts Shenkman
Durée du bail	24 ans	30 ans	30 ans
Date de fin du bail	Février 2026	Décembre 2035	Janvier 2039
Taux d'intérêt	6,00 %	5,79 %	4,99 %
Option d'achat	10 000\$	néant	néant

Les paiements futurs minimaux en vertu des contrats de location-acquisition ci-dessus sont comme suit :

Paiements futurs	Immeubles de bureaux		Édifice des services paramédicaux		Centre des arts Shenkman		Total	
	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts	Capital	Intérêts
2024	5 353	947	858	724	1 161	1 433	7 372	3 104
2025	5 674	625	906	675	1 280	1 372	7 860	2 672
2026	11 050	0	956	622	1 502	1 304	13 508	1 926
2027	0	0	1 010	567	1 683	1 224	2 693	1 791
2028	0	0	1 066	509	1 840	1 138	2 906	1 647
Par la suite	0	0	9 289	1 643	21 802	5 708	31 091	7 351
Total	22 077\$	1 572\$	14 085\$	4 740\$	29 268\$	12 179\$	65 430\$	18 491\$

Pour 2026, les remboursements de capital de 11 050 \$ se rapportant aux immeubles de bureaux comprennent une option d'achat de 10 000 \$.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

16. Immobilisations corporelles

Coût	Bâtiments et améliorations	Infrastructure linéaire			Terrains	Améliorations foncières
		Routes	Aqueduc / eaux usées	TLR		
Solde au début de l'exercice	2 431 481\$	4 698 245\$	7 819 481\$	1 708 321\$	2 981 398\$	791 316\$
Ajouts	107 832	338 925	525 637	0	46 955	53 384
Cessions	(134)	(19 176)	(14 281)	0	(243)	(4 143)
Solde à la fin de l'exercice	2 539 179	5 017 994	8 330 837	1 708 321	3 028 110	840 557

Amortissement cumulé	Bâtiments et améliorations	Infrastructure linéaire			Terrains	Améliorations foncières
		Routes	Aqueduc / eaux usées	TLR		
Solde au début de l'exercice	1 147 869	1 927 554	1 812 237	96 345	0	326 254
Cessions	(134)	(16 967)	(5 979)	0	0	(3 364)
Dotation aux amortissements	44 396	101 856	92 515	29 002	0	16 782
Solde à la fin de l'exercice	1 192 131	2 012 443	1 898 773	125 347	0	339 672
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	1 347 048\$	3 005 551\$	6 432 064\$	1 582 974\$	3 028 110\$	500 885\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

16. Immobilisations corporelles (suite)

Coût	Machinerie et immobilisations de production	Véhicules	Actifs en cours de construction	Total 2023	Total 2022 (retraité - note 25)
Solde au début de l'exercice	1 887 937\$	1 160 647\$	3 748 418\$	27 667 244\$	26 032 278\$
Ajouts	63 011	71 022	562 479	1 769 245	1 688 570
Cessions	(5 477)	(20 030)	(10 614)	(74 098)	(53 604)
Solde à la fin de l'exercice	1 935 471	1 661 639	4 300 283	29 362 391	27 667 244

Amortissement cumulé	Machinerie et immobilisations de production	Véhicules	Actifs en cours de construction	Total 2023	Total 2022 (retraité - note 25)
Solde au début de l'exercice	787 771	650 432	0	6 748 462	6 380 471
Cessions	(4 799)	(17 415)	0	(48 658)	(33 023)
Dotation aux amortissements	45 642	81 776	0	411 969	401 015
Solde à la fin de l'exercice	828 614	714 793	0	7 111 773	6 748 463
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	1 106 857\$	946 846\$	4 300 283\$	22 250 618\$	20 918 781\$

Actifs en cours de construction

En 2023, la Ville a acquis des actifs en cours de construction totalisant 1 769 245 \$ (1 688 570 \$ en 2022). À mesure que les actifs sont entrés en service, un montant de 1 206 766 \$ (860 552 \$ en 2022) a été transféré des actifs en cours de construction aux catégories d'actif respectives pour un solde net de 562 479 \$ (828 018 \$ en 2022) comme il a été présenté ci-dessus.

Œuvres d'art et trésors historiques

En 1985, le Conseil a approuvé un programme sur l'art public visant à maintenir et à faire connaître la collection d'art de la Ville. La collection du programme sur l'art public de la Ville compte plus de 1 700 œuvres d'art. La Ville possède également la collection Firestone, qui réunit 1 605 œuvres d'art canadiennes historiques créées entre 1900 et 1980 et qui est présentée et gérée par la Galerie d'art d'Ottawa. Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés de la Ville.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (*en milliers de dollars*)

16. Immobilisations corporelles (suite)

Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports

La valeur des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en 2023 s'établit à 488 087 \$ (469 303 \$ en 2022) et est prise en compte dans les ajouts présentés ci-dessus.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

17. Excédent accumulé

L'excédent accumulé comprend l'excédent des fonds individuels, les réserves ainsi que la quote-part des bénéfices de l'entreprise publique.

L'excédent accumulé comprend ce qui suit :	2023	2022
		(Retraité - note 25)
Investi dans les immobilisations corporelles	18 712 107\$	17 509 168\$
Fonds des dépenses en immobilisations – dépenses en immobilisations non financées	80 966	277 921
Fonds de dotation	198 470	153 751
Avantages sociaux futurs et régimes de retraite	(772 958)	(732 484)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(76 199)	(74 559)
Friches industrielles	(60 092)	(58 902)
Sites contaminés	(19 143)	(21 331)
Autres	(95 009)	(105 484)
Total avant les réserves et la quote-part de l'entreprise publique	17 968 142	16 948 080
Réserves discrétionnaires		
Services environnementaux	131 939	177 919
Transports en commun	6 303	39 586
Logement	84 708	103 619
Avantages sociaux	89 719	85 511
Stabilisation du taux d'imposition	98 942	72 518
Stationnement	20 073	19 838
Ensemble de la Ville	47 481	99 400
Parc automobile	(724)	3
Autres	23 926	23 077
Total des réserves discrétionnaires	502 367	621 471
Quote-part des bénéfices de l'entreprise publique (note 5)	529 669	526 944
Excédent accumulé	19 000 178\$	18 096 495\$
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent accumulé – exploitation	18 961 351\$	18 096 495\$
Cumul des gains de réévaluation	38 827	0
	19 000 178\$	18 096 495\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

18. Éventualités, engagements et droits contractuels

- (a) Dans le cours normal de ses activités, la Ville fait l'objet de diverses réclamations et poursuites. Les litiges sont assujettis à de nombreuses incertitudes, et l'issue de chaque cas est difficilement prévisible. Une provision pour ces réclamations a été comptabilisée dans les états financiers consolidés en fonction des estimations les plus probables de la direction fondée sur l'analyse de réclamations particulières et de l'expérience historique à l'égard de réclamations semblables. Tout changement aux montants déjà établis sera comptabilisé au fur et à mesure que l'information devient disponible. Lorsque le passif éventuel est déterminable, la direction croit que l'issue des réclamations n'excédera pas de façon importante les montants comptabilisés dans les comptes. Si l'issue d'une réclamation n'est pas déterminable, aucune charge à payer n'est comptabilisée et les pertes additionnelles liées à ces réclamations qui ne sont pas déterminables seront comptabilisées au cours de la période où le passif deviendra déterminable. Les montants comptabilisés dans les comptes n'ont pas été présentés séparément dans les états financiers consolidés puisque cette présentation pourrait nuire à l'issue des réclamations.
- (b) La Ville a les obligations contractuelles futures suivantes au titre des travaux d'immobilisations :

2024	1 583 565\$
2025	251 092
2026	132 206
2027	49 349
2028	63
2029 et par la suite	347

- (c) Les paiements futurs que la Ville est tenue d'effectuer en vertu de contrats de location-exploitation d'immeubles et de matériel se présentent comme suit :

2024	21 023\$
2025	15 802
2026	12 500
2027	8 672
2028	6 014
2029 et par la suite	24 426

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

18. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

- (d) Le 30 août 2019 marquait la date d'entrée en service commercial de l'Étape 1 de la Ligne de la Confédération de l'O-Train et l'entrée en vigueur du contrat d'entretien de la ligne ferroviaire. La Ville s'est engagée à verser des paiements mensuels pendant la durée du contrat d'entretien et de service de 28 ans, arrivant à échéance en mai 2048. Le versement des mensualités pour les services au titre des coûts de construction d'immobilisations reportés au-delà de la période de construction ainsi que des coûts d'entretien du réseau de train léger sur rail et des véhicules a commencé à la date d'entrée en service commercial. Les paiements annuels seront ajustés à mesure que les niveaux de service changeront, et une partie sera ajustée en fonction de l'inflation, selon les modalités de l'entente de projet. La Ville s'est également engagée à verser des paiements au titre des coûts du cycle de vie et des coûts d'entretien qui varieront selon les kilomètres de service.
- (e) Au 31 décembre 2023, Hydro Ottawa avait des engagements ouverts totalisant 167 673 \$ pour la période de 2024 à 2030. Ces engagements visent une entente de services de centre d'appels, des projets de construction liés à la distribution, des services administratifs généraux et services souterrains ainsi que d'autres services relatifs aux activités d'Hydro Ottawa.
- (f) La Ville a des engagements visant l'achat de temps de location de glace s'élevant à des montants annuels de 956 \$, 6 202 \$ et 15 234 \$, dont elle s'acquitte en deux versements, selon trois ententes de partenariat public-privé. Les échéances de ces engagements sont prévues respectivement en 2027, 2034 et 2043.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

18. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

- (g) La Ville a garanti des prêts de 132 720 \$ de façon à assurer le financement de l'aménagement de patinoires, la construction d'un siège social destiné aux services paramédicaux, l'établissement d'un centre d'arts et le remplacement de la toiture de Lansdowne dans le cadre d'un partenariat public-privé. Les garanties de la Ville concernant l'aménagement des patinoires et du siège social pour les services paramédicaux et le remplacement de la toiture de Lansdowne couvrent également les obligations des emprunteurs en vertu de contrats d'instruments dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer la volatilité des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2023, l'encours en vertu des garanties totalisait 99 446 \$. La Ville a converti une dette à taux variable de 98 830 \$ en dette à taux fixe variant de 2,849 % à 6,49 % pour quatre garanties. Les contrats d'instruments dérivés connexes sont en vigueur jusqu'à l'échéance des dettes en 2044. La garantie de la Ville pour les prêts à l'égard du centre d'arts ne comporte pas de contrats d'instruments dérivés sur taux d'intérêt, puisque le prêt est assorti d'un taux d'intérêt fixe.
- (h) Le 28 juin 2010, le Conseil a autorisé un engagement de paiement garanti qui pourrait obliger la Ville à effectuer des paiements annuels pouvant atteindre 1 463 \$ à l'égard d'un prêt de 20 700 \$ pour la construction et l'exploitation d'un centre de commerce et d'exposition. La Ville a signé officiellement le contrat d'engagement le 15 avril 2011; ce dernier arrivera à échéance le 15 avril 2041. Aucun paiement n'a été versé à l'égard de ces garanties en 2023 (néant en 2022).
- (i) Le 12 octobre 2012, la Ville a conclu un contrat avec l'Ottawa Sports and Entertainment Group (« OSEG ») visant la revitalisation du parc Lansdowne. La convention-cadre de société en commandite a été établie pour gérer le projet de construction et les flux de trésorerie positifs nets futurs qui seront affectés à un éventail de priorités, comme il a été prévu par l'entente. Les flux de trésorerie positifs nets seront prioritairement affectés aux réserves pour le cycle de vie, puis au rendement des capitaux propres investis et au remboursement de capitaux propres investis des partenaires d'OSEG, puis au rendement des capitaux propres réputés de la Ville, et les soldes de trésorerie, le cas échéant, seront répartis à parts égales entre la Ville et OSEG. En 2020, le Conseil a approuvé une prolongation de dix ans de l'accord jusqu'au 31 décembre 2054.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

18. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

- (j) En 2017, le Conseil et le Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa ont approuvé l'établissement d'un partenariat entre la Ville et Bibliothèque et Archives Canada visant la construction d'une nouvelle installation partagée qui réunit sous un même toit les services créatifs d'une bibliothèque publique et les services publics d'une bibliothèque et des archives nationales. Les plans définitifs ont été approuvés en avril 2021 et les Services d'approvisionnement de la Ville ont émis en mai 2021 l'appel d'offres pour la construction de l'installation partagée. À la fin de 2023, les travaux étaient en cours et devraient se poursuivre jusqu'à la fin de 2025, l'ouverture officielle étant prévue en 2026. La portion Bibliothèque et Archives Canada est financée par le gouvernement fédéral. En ce qui concerne la portion de la Ville de l'installation, les dépenses en immobilisations engagées jusqu'au 31 décembre 2023 se sont élevées à 90 654 \$. Les engagements futurs à l'égard de la portion de la Ville s'établissent à 103 950 \$ pour 2024 à 2026 inclusivement.
- (k) Le 10 août 2022, la Ville a conclu une entente de crédit avec la Banque de l'infrastructure du Canada d'un montant maximal de 380 000 \$ afin de financer le programme d'autobus zéro émission (AZE). La facilité de crédit porte intérêt à 1 % par année et doit être remboursée sur la durée de vie utile des AZE (15 ans) à compter d'un an après la mise en service des AZE. Les premiers AZE devraient prendre la route à l'automne 2024. Au 31 décembre 2023, la Ville a emprunté une somme de 1 693 \$ à même cette facilité de crédit.
- (l) En mars 2019, la Ville a conclu des ententes avec des partenaires privés visant la réalisation de deux projets de prolongement dans le cadre de l'Étape 2 du TLR : le prolongement de la Ligne Trillium et le prolongement de la Ligne de la Confédération. Le projet de la Ligne de la Confédération se fera en deux étapes, le prolongement vers l'est du TLR et le prolongement vers l'ouest du TLR. La réalisation du prolongement de la Ligne Trillium porte sur les composantes conception, construction, financement et entretien du projet tandis que celle des prolongements de la Ligne de la Confédération porte sur les composantes conception, construction et financement, la composante entretien du prolongement de la ligne étant réalisée par l'entrepreneur actuel de la Ligne de la Confédération existante.

Pour le prolongement de la Ligne Trillium, la Ville a des engagements en cours d'un total de 30 484 \$ liés aux coûts de la construction en cours. Au moment de l'achèvement substantiel du prolongement, la Ville devra rembourser un montant de 25 918 \$ lié aux coûts de construction qui ont été financés par le partenaire privé et verser un montant de 136 126 \$ majoré des intérêts au cours de la période d'entretien de 27 ans. Pendant la période d'entretien, la Ville s'est également engagée à verser des paiements mensuels pour couvrir l'entretien et les exigences du cycle de vie, ainsi que pour les frais liés à l'assurance, à l'administration et aux honoraires juridiques et comptables.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

18. Éventualités, engagements et droits contractuels (suite)

(l) (suite)

Pour le prolongement de la Ligne de la Confédération, la Ville a des engagements en cours d'un total de 679 885 \$ liés aux coûts de la construction en cours. Au moment de l'achèvement substantiel du prolongement vers l'est, la Ville devra rembourser un montant de 80 000 \$ lié aux coûts de construction qui ont été financés par le partenaire privé. Au moment de l'achèvement substantiel du prolongement vers l'ouest, la Ville devra rembourser un montant de 176 446 \$ lié aux coûts de construction qui ont été financés par le partenaire privé. Pendant la période d'entretien de 30 ans des deux prolongements, la Ville s'est également engagée à verser des paiements mensuels pour couvrir l'entretien et les exigences du cycle de vie de l'Étape 1 et de l'Étape 2, ainsi que pour les frais liés à l'assurance, à l'administration et aux honoraires juridiques et comptables.

(m) Les droits contractuels représentent les droits aux ressources économiques de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des revenus et à des actifs au cours des périodes futures. Les droits contractuels de la Ville découlent de la conclusion de contrats à long terme visant des biens immobiliers et de contrats de location dans le cadre desquels la Ville est le bailleur. Les droits contractuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés tant que les revenus ou les actifs ne sont pas reçus. Le montant estimé des droits contractuels est de 13 163 \$, en supposant qu'il n'y aura aucun renouvellement de contrat de location et que les contreparties ne manqueront pas à leurs obligations.

19. Taxes disponibles pour les besoins de la municipalité

	2023	2022
Impôts fonciers	2 495 047\$	2 384 994\$
Paiement tenant lieu d'impôts	211 998	168 400
Améliorations locales et autres frais	26 307	23 629
Moins : les taxes scolaires	(450 419)	(439 806)
Total des taxes disponibles pour les besoins de la municipalité	2 282 933\$	2 137 217\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

20. Charges selon leur objet

L'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé présente les charges par fonction. Le tableau suivant présente ces mêmes charges selon leur objet :

	2023	2022
Traitements, salaires et avantages sociaux	2 053 816\$	1 951 824\$
Services généraux et à contrat	500 274	490 301
Matériaux, équipement et fournitures	669 777	665 117
Intérêts débiteurs	146 856	145 220
Loyers et charges financières	88 693	90 063
Virements à l'externe	721 994	624 564
Charges interfonctionnelles	(40 723)	(40 039)
Amortissement d'immobilisations corporelles	411 968	401 015
Perte sur cession	23 182	19 147
Total des charges	4 575 837\$	4 347 212\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

21. Informations sectorielles

Tableau des informations sectorielles consolidé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

	Affaires gouverne- mentales	Protection	Routes, circulation et station- nement	Transports en commun	Services environ- nementaux	Services de santé
PRODUITS						
Taxes	2 282 933\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$
Paiements de transfert – provinciaux	12 273	18 284	83	201 588	3 303	161 177
Paiements de transfert – fédéraux	230	38 912	5 896	167 307	652	315
Redevances et frais d'utilisation	20 710	78 681	33 357	136 430	505 012	3 134
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	0	0	96 664	0	367 498	0
Redevances d'aménagement	2 442	8 338	30 428	86 361	28 435	0
Amendes et pénalités	23 179	29 801	0	2 001	0	0
Autres	113 855	2 838	513	1 992	15 591	173
Total des produits	2 455 622	176 854	166 941	595 679	920 491	164 799
	Affaires gouverne- mentales	Protection	Routes, circulation et station- nement	Transports en commun	Services environ- nementaux	Services de santé
CHARGES						
Salaires et avantages sociaux	102 687	594 638	145 683	368 756	94 723	198 720
Services généraux et à contrat	7 949	72 007	113 501	90 575	127 268	15 981
Matériaux, équipement et fournitures	27 403	64 828	93 144	125 223	72 662	24 671
Intérêts débiteurs	268	1 509	19 244	69 271	29 821	824
Loyers et charges financières	18 989	14 712	8 304	29 117	9 362	4 812
Virements à l'externe	(104)	12 059	(116)	(18 672)	5 084	(181)
Charges interfonctionnelles	(43 747)	(16 215)	(14 094)	8 062	44 728	8 706
Amortissement	981	13 708	123 778	104 143	124 181	5 118
Perte (gain) sur cession	1 256	1 074	3 918	4 580	9 175	323
Total des charges	115 682	758 320	493 362	781 055	517 004	258 974
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	2 339 940\$	(581 466)\$	(326 421)\$	(185 376)\$	403 487\$	(94 175)\$

VILLE D'OTTAWANotes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)**21. Informations sectorielles (suite)****Tableau des informations sectorielles consolidé**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

PRODUITS	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et développement	Total
Taxes	0\$	0\$	0\$	0\$	2 282 933\$
Paiements de transfert – provinciaux	536 639	100 477	3 748	0	1 037 572
Paiements de transfert – fédéraux	633	52 374	4 053	164	270 536
Redevances et frais d'utilisation	18 730	84 417	60 568	18 824	959 863
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	0	0	22 635	1 290	488 087
Redevances d'aménagement	150	1 180	1 686	11 236	170 256
Amendes et pénalités	0	0	67	0	55 048
Autres	176	15 688	13 735	11 837	176 398
Total des produits	556 328	254 136	106 492	43 351	5 440 693
CHARGES	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et développement	Total
Salaires et avantages sociaux	193 064	65 921	236 708	52 916	2 053 816
Services généraux et à contrat	17 323	5 374	44 470	5 826	500 274
Matériaux, équipement et fournitures	27 138	143 934	78 714	12 060	669 777
Intérêts débiteurs	406	10 905	11 428	3 180	146 856
Loyers et charges financières	(3 617)	3 638	3 417	(41)	88 693
Virements à l'externe	496 932	191 192	11 041	24 759	721 994
Charges interfonctionnelles	(10 230)	1 369	(7 158)	(12 144)	(40 723)
Amortissement	2 192	13 079	23 984	804	411 968
Perte sur cession	922	141	1 513	280	23 182
Total des charges	724 130	435 553	404 117	87 640	4 575 837
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(167 802)\$	(181 417)\$	(297 625)\$	(44 289)\$	864 856\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

21. Informations sectorielles (suite)

Tableau des informations sectorielles consolidé (retraité – note 25)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

PRODUITS	Affaires gouverne- mentales	Protection	Routes, circulation et station- nement	Transports en commun	Services environ- nementaux	Services de santé
Taxes	2 137 217\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$
Paiements de transfert – provinciaux	24 014	16 381	2 496	405 417	8 214	189 579
Paiements de transfert – fédéraux	1 074	54 740	5 882	207 538	694	2 347
Redevances et frais d'utilisation	20 820	74 202	30 900	108 412	470 407	2 270
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	0	0	86 081	0	363 618	66
Redevances d'aménagement	4 966	1 383	28 536	104 904	20 943	0
Amendes et pénalités	21 836	22 891	0	2 000	0	0
Autres	124 160	2 642	297	5 935	6 517	196
Total des produits	2 334 087	172 239	154 192	834 206	870 393	194 458
CHARGES	Affaires gouverne- mentales	Protection	Routes, circulation et station- nement	Transports en commun	Services environ- nementaux	Services de santé
Salaires et avantages sociaux	104 933	544 816	137 444	335 178	92 634	229 452
Services généraux et à contrat	11 202	80 273	85 122	92 141	124 669	16 586
Matériaux, équipement et fournitures	29 142	63 662	89 459	119 374	63 033	20 720
Intérêts débiteurs	343	1 557	19 396	67 113	29 680	882
Loyers et charges financières	16 033	8 863	9 967	21 926	6 284	3 654
Virements à l'externe	(716)	11 921	(319)	(1 851)	5 035	(290)
Charges interfonctionnelles	(39 492)	(15 675)	(18 824)	21 302	37 408	7 263
Amortissement	1 051	13 563	118 008	106 521	117 631	5 039
Perte (gain) sur cession	0	404	5 615	3 701	9 525	(17)
Total des charges	122 496	709 384	445 868	765 405	485 899	283 289
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	2 211 591\$	(537 145)\$	(291 676)\$	68 801\$	384 494\$	(88 831)\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

21. Informations sectorielles (suite)

Tableau des informations sectorielles consolidé (retraité – note 25)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

PRODUITS	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et développement	Total
Taxes	0\$	0\$	0\$	0\$	2 137 217\$
Paiements de transfert – provinciaux	439 980	127 357	5 419	609	1 219 466
Paiements de transfert – fédéraux	155	29 925	24 465	399	327 219
Redevances et frais d'utilisation	17 094	84 109	46 489	18 489	873 192
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	65	0	18 202	1 271	469 303
Redevances d'aménagement	263	3 464	2 074	1 886	168 419
Amendes et pénalités	0	0	64	0	46 791
Autres	118	35 260	14 647	7 920	197 692
Total des produits	457 675	280 115	111 360	30 574	5 439 299
CHARGES	Services sociaux et familiaux	Logements sociaux	Services récréatifs et culturels	Planification et développement	Total
Salaires et avantages sociaux	180 169	61 567	215 179	50 452	1 951 824
Services généraux et à contrat	19 026	7 713	46 279	7 290	490 301
Matériaux, équipement et fournitures	25 680	171 531	71 029	11 487	665 117
Intérêts débiteurs	521	11 180	11 606	2 942	145 220
Loyers et charges financières	379	7 100	4 013	11 844	90 063
Virements à l'externe	391 632	186 582	10 941	21 629	624 564
Charges interfonctionnelles	(10 811)	(630)	(9 611)	(10 969)	(40 039)
Amortissement	2 113	12 741	23 652	696	401 015
Perte (gain) sur cession	41	0	9	(131)	19 147
Total des charges	608 750	457 784	373 097	95 240	4 347 212
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(151 075)\$	(177 669)\$	(261 737)\$	(64 666)\$	1 092 087\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

21. Informations sectorielles (suite)

Il incombe à la Ville de fournir un large éventail de services à ses citoyens, y compris des services de police, d'incendie, d'ambulance, de transport en commun et d'approvisionnement en eau.

La Ville présente les informations sur ses secteurs fonctionnels et programmes dans ses états financiers consolidés d'une manière semblable à celle utilisée dans le Rapport d'information financière de l'Ontario.

Ces secteurs fonctionnels représentent des secteurs d'activité pour la Ville, et des informations détaillées selon l'objet ont été présentées dans les tableaux des informations sectorielles consolidés ci-dessus.

Voici une brève description de chaque secteur :

- Le secteur des affaires gouvernementales comprend le Conseil, l'administration et l'évaluation foncière de l'Ontario.
- Le secteur de la protection se compose des services de police, d'incendie et d'autres services de sécurité publique. Ces services veillent à la sécurité et à la protection de tous les citoyens en réduisant ou en éliminant les pertes de vie et de biens, en appliquant la loi, et en préservant la paix et le bon ordre.
- Le secteur des routes, de la circulation et des services de stationnement comprend les aires de stationnement, les panneaux indicateurs et les signaux, les lampadaires et l'entretien des routes de la Ville.
- Le secteur des transports en commun offre le transport public local aux citoyens. Il comprend également d'autres services, comme la planification et l'aménagement.
- Le secteur des services environnementaux inclut l'approvisionnement en eau et la distribution, le traitement des eaux usées, les réseaux d'égouts pluviaux et la collecte des déchets et le recyclage. Ces services assurent l'approvisionnement des résidents en eau potable, la rétention et le traitement des eaux usées ainsi que la collecte et le traitement adéquat des déchets et des articles recyclables.
- Le secteur des services de santé comprend les services paramédicaux et les services de santé publique. Les services de santé publique autorisés font la promotion et maintiennent des programmes de santé qui permettent d'améliorer la santé des résidents. Les services paramédicaux procurent des soins d'urgence préhospitaliers opportuns et efficaces, et assurent le transport médical interhospitalier nécessaire.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

21. Informations sectorielles (suite)

- Le secteur des services sociaux et familiaux comprend l'aide sociale, les soins de longue durée et les services de garde d'enfants. Les services d'aide sociale déterminent et surveillent l'admissibilité des clients à l'aide financière et sociale et à l'aide à l'emploi. Les services de soins de longue durée fournissent des services de santé sécuritaires et supervisés aux aînés qui ne peuvent plus vivre à la maison. Les services de garde d'enfants offrent des places subventionnées en garderie et un financement à l'appui des subventions salariales, de l'équité salariale et des services adaptés.
- Le secteur des logements sociaux, en partenariat avec 120 organismes communautaires, fournit un éventail de services aux gens de la collectivité, notamment des services d'hébergement, de refuge, d'approche, de recherche et de stabilisation.
- Le secteur des services récréatifs et culturels inclut les services liés aux parcs, aux activités récréatives et à la culture ainsi que les services de bibliothèque. Les services liés aux parcs et aux activités récréatives élaborent et mettent sur pied des programmes récréatifs de grande qualité et aménagent et entretiennent des installations récréatives, des parcs et des terrains sportifs de façon à ce que tous les résidents aient la possibilité de mener un mode de vie sain. Les services culturels investissent dans des organismes sans but lucratif locaux qui offrent des services au nom de la Ville. Des services de bibliothèque sont offerts aux citoyens au moyen d'installations physiques, du bibliobus et de services virtuels et téléphoniques.
- Le secteur de la planification et du développement gère l'aménagement urbain dans le cadre des projets résidentiels et commerciaux ainsi que des projets d'infrastructures et de parcs.

Les frais de soutien aux programmes relatifs aux charges ont été affectés à d'autres fonctions selon les lignes directrices et les méthodes décrites dans le Rapport d'information financière de l'Ontario.

Les méthodes comptables utilisées dans ces secteurs sont conformes à celles suivies dans la préparation des états financiers consolidés, comme il est mentionné à la note 2.

Des renseignements segmentés condensés supplémentaires du Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa sont fournis à note 28 pour remplir une condition des accords de contribution de la Ville avec la province de l'Ontario.

22. Assurance responsabilité civile

La Ville s'autoassure pour ce qui est des réclamations en matière de responsabilité civile jusqu'à concurrence d'un montant donné et possède une assurance externe pour les réclamations dépassant ce montant maximal.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

23. Montants prévus au budget

Les montants prévus au budget présentés dans les états financiers consolidés reposent sur le budget de fonctionnement et le budget d'immobilisations de 2023. Ces budgets, approuvés par le Conseil le 1 mars 2023, sont préparés selon la comptabilité d'exercice modifiée, de sorte que les montants diffèrent des montants prévus au budget présentés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé consolidé, lesquels sont préparés selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le tableau suivant établit le rapprochement entre le budget approuvé et les montants prévus au budget présentés dans les présents états financiers consolidés, selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Rapprochement du budget	
Produits	
Budget de fonctionnement et d'immobilisations adopté	5 517 474\$
Immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports	441 038
Écarts temporaires entre le budget des immobilisations et les dépenses en immobilisations	421 176
Entités consolidées	233 592
Reclassement des revenus de placement	32 000
Quote-part des bénéficiaires de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa	14 300
Transferts à partir des réserves	(789 962)
Produits de titres d'emprunt émis	(245 656)
Reclassements et éliminations	(38 186)
Total des produits prévus au budget pour l'établissement des états financiers	5 585 776\$
Charges	
Budget de fonctionnement et d'immobilisations adopté	5 517 474\$
Écarts temporaires entre le budget des immobilisations et les dépenses en immobilisations	339 545
Amortissement	440 498
Entités consolidées	233 592
Variation des autres obligations devant être capitalisées dans les années à venir	(20 322)
Variation des avantages sociaux futurs et des régimes de retraite	(42 844)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 068 300)
Transferts vers les réserves	(750 918)
Remboursements de capital de la dette	(152 395)
Reclassements et éliminations	(38 086)
Total des charges prévues au budget pour l'établissement des états financiers	4 458 244\$
Excédent annuel prévu au budget	1 127 532\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

24. Opérations entre apparentés

La Ville conclut des opérations entre apparentés avec ses filiales dans le cours normal des activités à des conditions semblables à celles des opérations conclues avec des parties non apparentées. Les opérations entre apparentés avec Hydro Ottawa sont présentées à la note 5 et les opérations entre apparentés avec SLCO sont présentées à la note 13. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange.

25. Retraitement des informations comparatives

La Ville a adopté de nouvelles normes comptables pour le secteur public qui sont entrées en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et qui exigeaient le retraitement des postes des états financiers touchés pour la période précédente.

De plus, la Ville a relevé un poste qui n'avait pas été correctement comptabilisé ou présenté dans les états financiers comme il est décrit ci-dessous. Par conséquent, le poste connexe a été corrigé dans chacun des postes touchés des états financiers de la période précédente.

Les notes qui suivent résument l'incidence sur les états financiers consolidés.

Adoption de nouvelles normes comptables

SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a adopté la norme comptable canadienne du secteur public SP 3280. Cette nouvelle norme porte sur la comptabilisation des obligations juridiques liées à la mise hors service, par les entités du secteur public, de certaines immobilisations corporelles, comme l'enlèvement de l'amiante dans des bâtiments hors service. La nouvelle norme comptable a entraîné le retrait du chapitre SP 3270, Passif au titre des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. La Ville a adopté le chapitre SP 3280 selon la méthode rétrospective modifiée à la date d'adoption. Selon cette méthode, le taux d'actualisation et les hypothèses utilisés au moment de la comptabilisation initiale sont ceux en place à la date d'adoption de la norme.

La Ville a éliminé le passif au titre des décharges qui avait été comptabilisé à ce jour et comptabilisé une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au moment de l'adoption du chapitre SP 3280, le 1^{er} janvier 2023. Le passif représente les activités d'entretien à la fermeture et postérieures à la fermeture des sites, qui doivent être menées pour les décharges actives appartenant à la Ville. Le passif a été évalué à la date d'achat de ces sites, au moment où il a été pris en charge.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

25. Retraitement des informations comparatives (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a comptabilisé une obligation supplémentaire liée à la mise hors service d'immobilisations relativement à plusieurs immeubles lui appartenant et contenant de l'amiante. Le passif a été évalué à la date d'achat de ces bâtiments, au moment où il a été pris en charge. La Ville a choisi de ne pas actualiser ce passif.

Conformément aux dispositions de cette nouvelle norme, selon la méthode rétrospective modifiée, la Ville a tenu comptabilisé les rajustements suivants au 1^{er} janvier 2022 :

	Ajustements de transition				
	Avant l'OMHSI, au 1 ^{er} janvier 2022	OMHSI Ajustement	Après l'OMHSI, au 1 ^{er} janvier 2022	2022 OMHSI	Au 31 déc. 2022
État de la situation financière					
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – Immobilisations corporelles	0	48 453	48 453	0	48 453
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations – Amortissement cumulé	0	(32 911)	(32 911)	(738)	(33 649)
Acquisition nette d'immobilisations	0	15 542	15 542	(738)	14 804
État des résultats et de l'excédent accumulé					
Charges au titre de l'OMHSI – Différence entre la norme (SP3280) et la norme (SP3270) en ce qui concerne les décharges	0	868	868	0	0
Charges au titre de l'OMHSI – Immobilisations non corporelles	0	1 554	1 554	0	0
Charges d'amortissement – OMHSI	0	0	0	738	738
Ajustement des charges de désactualisation – OMHSI et décharges	0	0	0	(591)	(591)
Total des charges	0	2 422	2 422	147	147

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

25. Retraitement des informations comparatives (suite)

Correction d'une erreur négligeable lors d'une période précédente

La Ville a révisé les informations comparatives pour corriger une erreur négligeable commise au cours d'une période antérieure concernant la comptabilisation et la présentation des transferts du fonds de la taxe sur l'essence du gouvernement du Canada et de la province de l'Ontario en vertu de leurs ententes respectives.

La Ville applique le chapitre SP 3410, *Paiements de transfert* des Normes comptables pour le secteur public, qui se rapporte à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation des fonds de la taxe sur l'essence qu'elle reçoit. La Ville a d'abord adopté le chapitre SP 3410 dans ses états financiers annuels de 2013; à l'époque, elle a adopté la méthode comptable selon laquelle les transferts de fonds de la taxe sur l'essence devaient être comptabilisés à titre de revenus au cours de la période pendant laquelle les transferts étaient autorisés, sur la base d'une interprétation voulant que les ententes concernant la taxe sur l'essence ne contenaient pas suffisamment de stipulations pour restreindre l'utilisation des fonds de la taxe sur l'essence pour créer un passif au moment de leur réception. Par conséquent, les transferts de fonds de la taxe sur l'essence ont été comptabilisés dans les produits tirés de transferts gouvernementaux dans la période où ils ont été reçus et présentés dans l'excédent accumulé.

Durant l'année en cours, la Ville a passé en revue ses méthodes comptables en ce qui concerne le financement de la taxe sur l'essence, ainsi que les pratiques des grandes villes de l'Ontario. La Ville a déterminé que l'interprétation concernant la suffisance des stipulations restreignant l'utilisation des fonds de la taxe sur l'essence était incompatible avec celle des autres grandes villes de l'Ontario. Elle a déterminé que la comptabilisation et la présentation antérieures des transferts de fonds de la taxe sur l'essence à titre de produits dans la période où ils ont été reçus étaient erronées et a corrigé cette erreur négligeable de la période précédente dans les informations comparatives, en apportant les modifications suivantes :

- (i) Diminution de l'excédent accumulé et augmentation des produits reportés de 120 400 \$.
- (ii) Diminution de 22 884 \$ des produits tirés de transferts gouvernementaux et de 1 094 \$ des revenus de placement.
- (iii) Diminution de 96 422 \$ de l'excédent accumulé au début de l'exercice.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

25. Retraitement des informations comparatives (suite)

Effets des retraitements et corrections

Les répercussions des retraitements au titre de la mise en œuvre de nouvelles normes comptables et de la correction d'une erreur négligeable lors d'une période précédente sont les suivantes :

État consolidé de la situation financière				
	Montant déclaré précédemment	Correction d'erreurs négligeables de périodes précédentes	Adoption de nouvelles normes comptables	Après retraitement
Au 31 décembre 2022				
Produits reportés	1 147 279\$	120 400\$	0\$	1 267 679\$
Fermeture et après- fermeture des décharges	38 838	0	(38 838)	0
Sites contaminés	6 769	0	14 562	21 331
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	0	0	74 559	74 559
Total du passif	7 244 298	120 400	50 283	7 414 981
Dette nette	(2 749 732)	(120 400)	(50 283)	(2 920 415)
Immobilisations corporelles	20 903 977	0	14 804	20 918 781
Total de l'actif non financier	21 002 106	0	14 804	21 016 910
Excédent accumulé	18 252 374	(120 400)	(35 479)	18 096 495

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

25. Retraitement des informations comparatives (suite)

Effets des retraitements et corrections (suite)

État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé				
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Montant déclaré précédemment	Correction d'erreurs négligeables de périodes précédentes	Adoption de nouvelles normes comptables	Après retraitement
Produits :				
Transferts gouvernementaux	1 569 569\$	(22 884)\$	0\$	1 546 685\$
Revenu de placement	74 237	(1 094)	0	73 143
Total des produits	5 463 277	(23 978)	0	5 439 299
Total des charges	4 347 065	0	147	4 347 212
Excédent annuel	1 116 212	(23 978)	(147)	1 092 087
Excédent accumulé, exploitation, au début de l'exercice	17 132 487	(96 422)	(35 332)	17 000 733
Excédent accumulé exploitation, à la fin de l'exercice	18 252 374	(120 400)	(35 479)	18 096 495

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

25. Retraitement des informations comparatives (suite)

Effets des retraitements et corrections (suite)

État consolidé de la dette nette				
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Montant déclaré précédemment	Correction d'erreurs négligeables de périodes précédentes	Adoption de nouvelles normes comptables	Après retraitement
Excédent annuel	1 116 212\$	(23 978)\$	(147)\$	1 092 087\$
Amortissement d'immobilisations	400 276	0	739	401 015
Évolution de la dette nette	(158 106)	(23 978)	592	(181 492)
Dette nette, au début de l'exercice	(2 595 301)	(96 422)	(50 875)	(2 742 598)
Dette nette, à la fin de l'exercice	(2 749 732)	(120 400)	(50 283)	(2 920 415)

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

25. Retraitement des informations comparatives (suite)**Effets des retraitements et corrections (suite)**

État consolidé des flux de trésorerie				
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	Montant déclaré précédemment	Correction d'erreurs négligeables de périodes précédentes	Adoption de nouvelles normes comptables	Après retraitement
Excédent annuel	1 116 212\$	(23 978)\$	(147)\$	1 092 087\$
Amortissement d'immobilisations	400 276	0	739	401 015
Augmentation des produits reportés	135 505	23 978	0	159 483
Augmentation du passif au titre des activités de fermeture et d'après- fermeture des décharges	2 038	0	(2 038)	0
Augmentation (diminution) du passif au titre des sites contaminés	(15)	0	89	74
Augmentation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	0	0	1 357	1 357
Rentrées de fonds liées aux activités de fonctionnement	1 186 643	0	0	1 186 643

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

26. Adoption prospective de nouvelles normes comptables

- a) SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises, SP 1201 – Présentation des états financiers et SP 3041, Placements de portefeuille

Le 1^{er} janvier 2023, la Ville a adopté les normes comptables canadiennes pour le secteur public SP 3450, SP 2601, SP 1201, et SP3041. Les normes ont été appliquées de façon prospective à partir de leur date d'adoption. Les nouvelles normes renferment des exigences exhaustives sur la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et la divulgation des instruments financiers et des opérations en devises étrangères.

Le chapitre SP 1201 a entraîné l'ajout d'un nouvel état des gains et pertes de réévaluation distinct de l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Ce nouvel état englobe les gains et pertes non réalisés découlant de la réévaluation des instruments financiers et des éléments libellés en devises, ainsi que tout autre élément du résultat global qui se produit lorsque la Ville inclut les résultats d'entreprises publiques.

En vertu du chapitre SP 3450, tous les instruments financiers, y compris les instruments dérivés, doivent être inclus dans les états financiers et doivent être évalués à leur juste valeur ou au coût amorti, en fonction des caractéristiques de l'instrument en question et des conventions comptables appliquées par la Ville.

L'adoption du chapitre SP 3450 a fait en sorte que la Ville utilise la juste valeur pour évaluer ses actions détenues dans le fonds de dotation, étant donné que ces actions ont des prix cotés sur des marchés actifs. Cet ajustement de la juste valeur de 40 206 \$ est comptabilisé à titre d'augmentation des placements et une augmentation correspondante de 40 206 \$ est également comptabilisée dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Outre ce qui précède, l'état des gains et pertes de réévaluation englobe également la part des autres pertes globales de ses filiales totalisant 1 379 \$ (note 5). En raison de ce qui précède, le cumul des gains (pertes) de réévaluation à la fin du 31 décembre 2023 s'élevait à 38 827 \$ (néant \$ en 2022).

L'adoption des chapitres SP 2601 et SP 3041 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Ville.

27. Renseignements comparatifs

Certaines informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés
31 décembre 2023 (en milliers de dollars)

28. Renseignements segmentés condensés supplémentaires

Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa

Le tableau suivant fournit des renseignements segmentés condensés supplémentaires pour le Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa (le « Conseil »), afin de remplir une condition des accords de contribution de la Ville avec la province de l'Ontario. Les activités du Conseil sont incluses dans le segment consacré aux services récréatifs et culturels de la note 21.

État de la situation financière

Au 31 décembre 2023, avec informations comparatives de 2022

Situation financière	2023	2022
Actifs financiers	55 845\$	45 300\$
Passifs	49 867	47 332
Actifs nets (dette nette)	5 978	(2 032)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	36 003	37 886
Total des actifs non financiers	36 003	37 886
Excédent accumulé	41 981\$	35 854\$

État des résultats et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, avec informations comparatives pour 2022

Produits	2023	2022
Ville d'Ottawa	61 723\$	58 280\$
Province d'Ontario – ministère du Tourisme, du Sport et de la Culture		
Subvention pour le fonctionnement (subvention de fonctionnement de la Bibliothèque publique)	1 210	1 210
Subvention pour l'équité salariale (subvention de fonctionnement de la Bibliothèque publique)	170	170
Redevances d'aménagement	(7)	123
Autres	1 241	813
Total des produits	64 337	60 596
Charges		
Dépenses de fonctionnement	58 210	55 649
Total des charges	58 210	55 649
Excédent annuel	6 127	4 947
Excédent accumulé au début de l'exercice	35 854	30 907
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	41 981\$	35 854\$

VILLE D'OTTAWA

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2023 (*en milliers de dollars*)

28. Renseignements segmentés condensés supplémentaires (suite)

Informations comparatives

Les informations comparatives présentées dans la section précédente intitulée « Renseignements segmentés condensés supplémentaires » ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

Comme il est indiqué à la note 18(j), la Ville est en train de construire une nouvelle bibliothèque de concert avec Bibliothèque et Archives Canada, et touche un remboursement pour une partie des coûts en vertu d'une entente de contribution. Au cours des exercices précédents, la Ville présentait ses dépenses en immobilisations et ses sources de financement connexes dans des rapports segmentés du Conseil. Pour l'exercice en cours, la Ville a décidé de modifier sa présentation et de ne pas inclure ces montants dans les rapports segmentés du Conseil. Par conséquent, les montants comparatifs ont été rajustés comme suit : les immobilisations corporelles ont diminué de 65 496 \$, les produits ont diminué de 16 253 \$ et l'excédent accumulé, au début de l'exercice, a diminué de 49 243 \$.